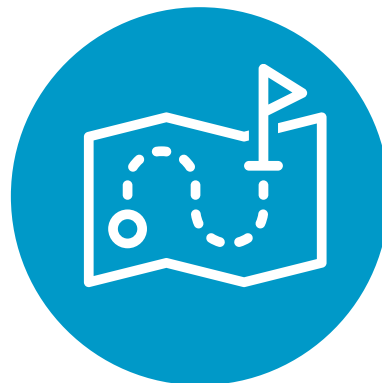
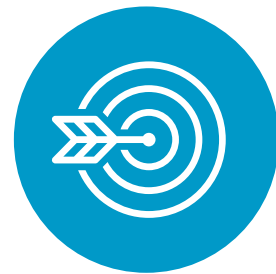


Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques (Outil opérationnel pour l'ECR)

Un outil opérationnel issu du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses
Adopter une approche multisectorielle « Une seule santé » :
Guide tripartite pour la gestion des zoonoses dans les pays



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Oie
ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ ANIMALE



Organisation
mondiale de la Santé

Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques (Outil opérationnel pour l'ECR)

Un outil opérationnel issu du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses
Adopter une approche multisectorielle « Une seule santé » :
Guide tripartite pour la gestion des zoonoses dans les pays

Publié par

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

•

Organisation mondiale de la santé animale

•

Organisation mondiale de la Santé

•

2021



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques :

un outil opérationnel issu du guide tripartite pour la gestion des zoonoses

[Joint risk assessment operational tool: an operational tool of the tripartite zoonoses guide]

ISBN (OMS) 978-92-4-002255-3 (version électronique)

ISBN (OMS) 978-92-4-002256-0 (version imprimée)

ISBN 978-92-5-134129-2 (FAO)

ISBN 978-92-95115-84-2 (OIE)

© Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021

Tous droits réservés. L'OMS, la FAO et l'OIE encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans le présent produit d'information. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins non commerciales sera autorisée gratuitement, sur demande, à condition que la source soit indiquée en intégralité. Toute reproduction ou diffusion proposée à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins d'enseignement, est interdite sans l'autorisation écrite préalable des titulaires des droits d'auteur, et peut entraîner des frais.

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS, sur le site Web de l'OMS à l'adresse <https://www.who.int/fr/about/who-we-are/publishing-policies/permissions>.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux, qu'ils aient été brevetés ou non, ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, la FAO et l'OIE de préférence à d'autres de nature analogue. Le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas l'OMS, la FAO et l'OIE ne sauraient être tenues pour responsables des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'OMS, de la FAO ou de l'OIE.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sur le site Web de l'OMS (<https://www.who.int/fr/home>) ou auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse). Tél. : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/publications/fr/>) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Les publications de l'Organisation mondiale de la santé animale sont disponibles soit sur le site Web de l'OIE (www.oie.int), soit peuvent être achetées par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OIE (www.oie.int/boutique).

Remerciements

Le contenu de ce document a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (regroupées sous le nom d'Alliance tripartite), y compris leurs bureaux régionaux et nationaux, en étroite collaboration avec des experts du monde entier, dont la liste figure dans les Contributeurs. L'Alliance tripartite exprime sa reconnaissance pour le temps passé et les efforts énormes déployés par ces experts qui travaillent dans le cadre de leurs capacités individuelles et institutionnelles. L'Alliance tripartite remercie également les organisations et les partenaires suivants pour leur assistance technique et/ou leur contribution en nature et leur soutien à l'élaboration de ce guide: l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), les Centres des États-Unis pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), l'Agence de défense des États-Unis pour la réduction des menaces (DTRA), le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), et l'Agence coréenne de Coopération Internationale (KOICA).

Table des matières

01	Module 0 Introduction à l'évaluation conjointe des risques	31	Module 3 Conduite de l'ECR
02	Présentation de l'outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques	32	Étape 6 Déterminer et schématiser le cheminement du risque
03	Introduction	35	Exemple: Cheminements des risques liés à la fièvre de la vallée du Rift
06	Considérations générales	36	Étape 7 Formuler et documenter les questions aux fins d'évaluation des risques
11	Module 1 Mise en place de l'ECR	40	Exemple: Questions du risque liées à la fièvre de la vallée du Rift
12	Mise en place de l'ECR	41	Étape 8 Caractériser les risques
13	Étape 1 Constituer un comité directeur national de l'ECR et le réunir	50	Exemple: Caractériser le risque lié au virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène
16	Étape 2 Choisir le responsable de l'ECR	51	Module 4 Utilisation des produits de l'ECR
19	Étape 3 Constituer une équipe technique de l'ECR et la réunir	52	Étape 9 Déterminer les options pour la gestion des risques et les messages à communiquer
23	Étape 4 Constituer un groupe des parties prenantes de l'ECR et le réunir	53	Étape 10 Retranscrire l'évaluation
25	Exemple: Mise en place d'une ECR en Indonésie	55	Exemple: Fièvre de la vallée du Rift
27	Module 2 Cadrage de l'évaluation des risques pour l'ECR	57	Documents à l'appui
28	Étape 5 Cadrage de l'évaluation		
29	Exemple: Cadrage de l'évaluation pour la rage		

59	Annexes		
60	Annexe A Modèle de mandat pour le comité directeur de l'ECR	vi	1. L'ECR dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses
63	Annexe B Modèle de mandat pour le responsable de l'ECR	02	2. Modules et étapes de l'ECR
65	Annexe C Conseils en matière de médiation pour le responsable de l'ECR	04	3. Favoriser la réussite de l'ECR
66	Annexe D Modèle de mandat pour l'équipe technique de l'ECR	09	4. Tâches et déroulement du processus d'ECR itératif
68	Annexe E Modèle de mandat pour le groupe des parties prenantes de l'ECR	13	5. Structure organisationnelle de l'ECR
70	Annexe F Modèle de rapport d'évaluation conjointe des risques	35	6. Cheminements des risques liés à la fièvre de la vallée du Rift
78	Annexe G Informations potentiellement nécessaires pour l'évaluation	37	7. Formulation des questions du risque
81	Annexe H Sources d'information potentielles	48	8. Matrice des risques
83	Annexe I Relier le cadrage de l'évaluation, les questions aux fins d'évaluation des risques et la gestion des risque	14	
86	Annexe J Modèle de cadrage de l'évaluation	16	
89	Glossaire	19	
95	Contributeurs	23	

Figures

1. L'ECR dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses
2. Modules et étapes de l'ECR
3. Favoriser la réussite de l'ECR
4. Tâches et déroulement du processus d'ECR itératif
5. Structure organisationnelle de l'ECR
6. Cheminements des risques liés à la fièvre de la vallée du Rift
7. Formulation des questions du risque
8. Matrice des risques

Boîtes numérotées

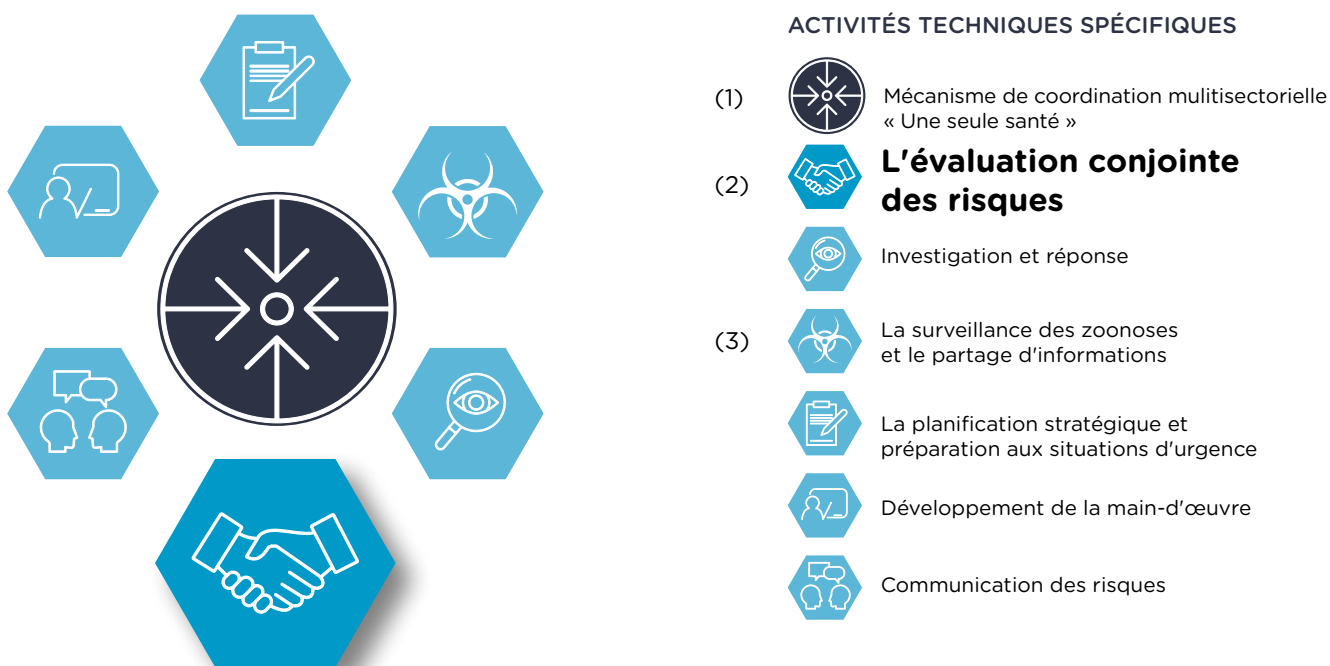
1. Responsabilités, tâches et rôles du comité directeur de l'ECR
2. Responsabilités, tâches et rôles du responsable de l'ECR
3. Responsabilités, tâches et rôles de l'équipe technique de l'ECR
4. Responsabilités, tâches et rôles du groupe des parties prenantes de l'ECR

L'ECR dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses

En 2019, les organisations Tripartite – l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – ont développé le Guide Tripartite pour la Gestion des Zoonoses (GTZ) qui a résulté d’une initiative globale sollicitant plus de 100 experts dans le monde afin de conseiller et expliquer les meilleures pratiques pour aborder les maladies zoonotiques dans les pays. Il s’agit notamment de les aider à mieux comprendre les contextes nationaux et renforcer les capacités dans des domaines techniques stratégiques.

Trois outils opérationnels ont été développés afin d’appuyer le personnel national lors de ces efforts : (1) l’outil opérationnel sur le Mécanisme de coordination multisectorielle (MCM), (2) l’outil opérationnel de l’évaluation conjointe des risques (ECR) et (3) l’outil opérationnel sur la Surveillance et le partage d’informations (SPI). Ces outils peuvent être utilisés indépendamment ou dans le cadre d’efforts coordonnés dans le but d’appuyer les capacités nationales dans la préparation et la réponse, en se liant finalement aux politiques et cadres de travail internationaux existants afin de soutenir les efforts pour la sécurité sanitaire mondiale. Plus précisément, l’outil opérationnel de l’ECR fournit un appui supplémentaire dans le domaine de l’évaluation du risque pour les pays mettant en œuvre le GTZ.

Figure 1. L’ECR dans le contexte du Guide tripartite pour la gestion des zoonoses



Introduction à l'évaluation conjointe des risques

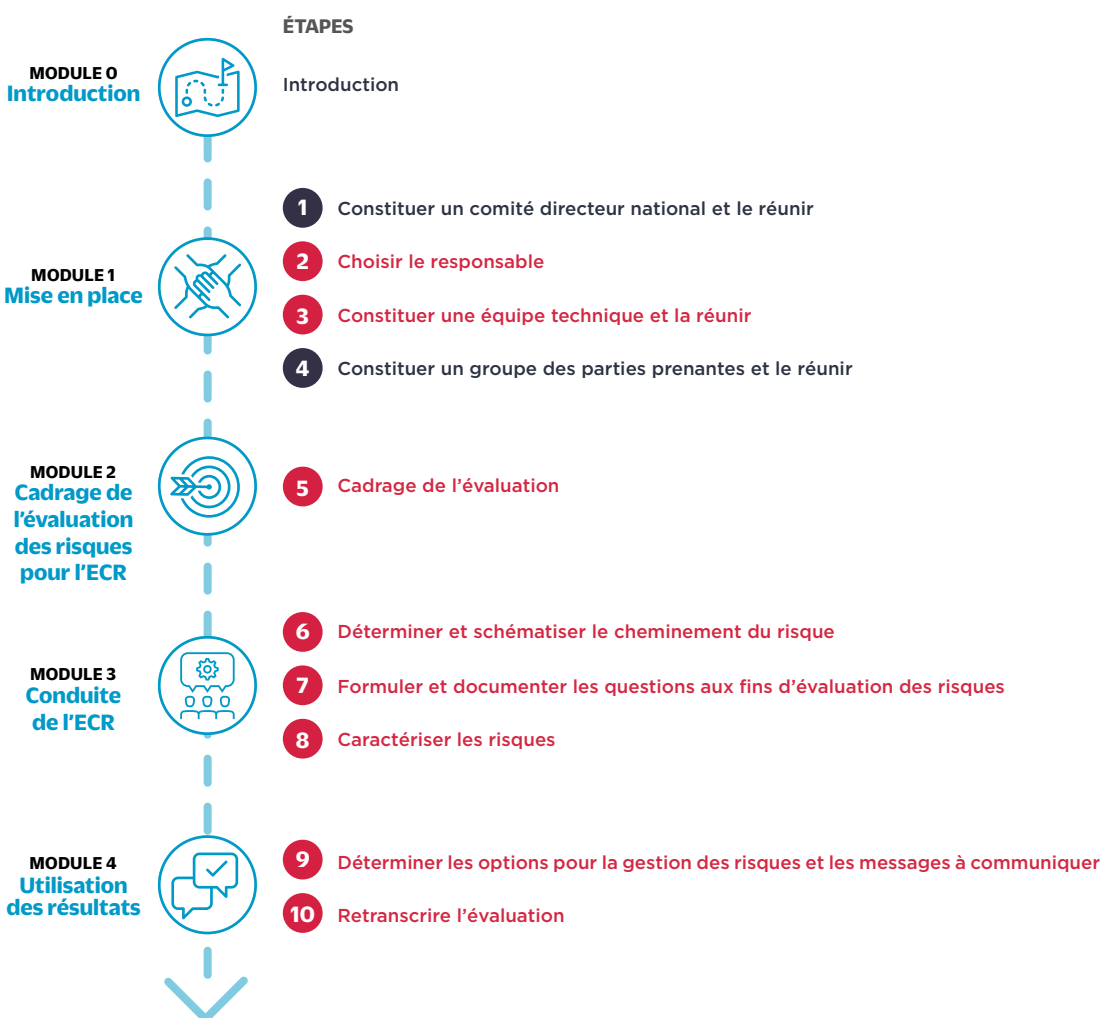
- 02 Présentation de l'outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques
- 03 Introduction
- 06 Considérations générales



Présentation de l'outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques

Les dix étapes du processus d'évaluation conjointe des risques (ECR) sont réparties en quatre modules. Cela permet à différents participants de prendre part à différents modules de l'ECR.

Figure 2: Modules et étapes de la ECR (obligatoire: ●, recommandé: ●)



Point essentiel

Le module 0 s'associe à n'importe quel module pour fournir des informations générales afin que de nouveaux participants puissent rejoindre le processus à tout moment.

Introduction

Utilisations et avantages d'une évaluation conjointe des risques

Les zoonoses, telles que la grippe aviaire, représentent un risque aussi bien pour la santé animale que pour la santé publique. La coordination et la collaboration entre les ministères et les autres organismes d'un pays responsables de différents aspects de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement sont bénéfiques aux activités visant à cerner, évaluer, gérer et réduire les risques liés aux zoonoses.

Il est certes important que le secteur de la santé humaine, le secteur de la santé animale et d'autres secteurs mènent leurs propres évaluations afin de gérer les risques qui leur sont propres; il n'en reste pas moins que, pour bien comprendre et gérer les risques partagés à l'interface homme-animal-environnement, il faut rassembler les informations et les compétences à l'échelle nationale provenant de l'ensemble des secteurs concernés afin d'évaluer conjointement les risques sanitaires liés aux zoonoses. Lorsque les secteurs participants fournissent des données, des connaissances et des savoirs à l'évaluation, la quantité et la qualité des informations disponibles pour évaluer les risques augmentent de façon significative et l'évaluation elle-même gagne en légitimité.

La réussite d'une évaluation conjointe des risques repose sur une communication efficace entre les différents secteurs pendant l'ensemble du processus, ce qui devrait idéalement permettre de dégager un consensus¹ sur le résultat de l'évaluation et sur la rédaction d'un document d'évaluation conjoint ou concordant. Le processus d'ECR est habituellement itératif (il se répète périodiquement), de telle façon que les échanges réguliers entre les secteurs permettent à tous de comprendre les impressions, les besoins, les missions et les contraintes de chacun d'entre eux.

Une évaluation conjointe des risques comprend un débat sur les options possibles en matière de gestion des risques, ainsi que sur les besoins en communication (analyse des risques), et permet de dégager des recommandations. Ainsi, les décideurs sont en mesure de prendre et d'appliquer des mesures de gestion des risques ainsi que d'élaborer et de diffuser des messages à communiquer en se fondant sur des bases scientifiques, concordants dans tous les secteurs ou mis en œuvre conjointement.

¹ Il n'est pas toujours possible ou nécessaire d'atteindre un consensus en fonction des missions et des exigences des différents secteurs.

Favoriser la réussite d'une ECR

L'ECR fonctionne de façon optimale dans un pays lorsqu'il existe certains éléments essentiels. Si ces derniers ne sont pas présents, il convient d'y remédier.

Figure 3. Favoriser la réussite de l'ECR

VOLONTÉ POLITIQUE

L'engagement, l'appui et la volonté politique des dirigeants peuvent faire émerger un mandat visant à faciliter le regroupement des secteurs concernés afin qu'ils s'engagent totalement dans le processus et qu'ils optimisent les résultats et l'intérêt de l'évaluation. Néanmoins, même si un tel appui politique ne se manifeste pas encore, des équipes techniques chargées des zoonoses peuvent être formées en réunissant des personnes occupant différentes fonctions afin de mener à bien une évaluation conjointe.

MOBILISATION DES SECTEURS CONCERNÉS

Certaines zoonoses touchent principalement les humains, mais pas les animaux, ou encore la faune sauvage, mais pas le bétail. Quel que soit l'impact pour un secteur en particulier, les informations et les compétences de tous les groupes des parties prenantes sont nécessaires pour évaluer les risques dans leur globalité.



ACCÈS À L'INFORMATION

Souvent, au début d'un événement, les informations disponibles sont insuffisantes et le degré d'incertitude est élevé concernant les résultats d'une évaluation des risques. Nombre de pays ne disposent pas de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour recueillir les données, et utilisent à la place les connaissances et l'expérience des experts acquises lors d'événements ou au contact d'agents pathogènes semblables. Quelle que soit l'information disponible, une évaluation des risques révèle avec précision les grandes lacunes au niveau des informations et détermine les activités ciblées permettant de recueillir les données.

COMPÉTENCES ET CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Idéalement, le responsable de l'ECR et les membres de l'équipe technique ont de l'expérience en matière d'évaluation des risques. Cependant, dans de nombreux pays, les compétences en matière d'évaluation des risques ou d'épidémiologie sont insuffisantes dans un ou plusieurs secteurs pour mener à bien l'évaluation propre au secteur ou pour contribuer à l'évaluation conjointe. Il n'en reste pas moins qu'il est important de réaliser les évaluations conjointes face à un événement ou à une menace en lien avec une zoonose, tout en renforçant les capacités.



Point essentiel

Tous les éléments qui « améliorent la réussite » sont importants, mais une évaluation conjointe des risques peut être menée en leur absence pendant un événement ou une menace en lien avec une zoonose.

Comment utiliser l'outil opérationnel pour l'ECR

Cet outil opérationnel est destiné aux membres du personnel des ministères nationaux chargés de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement, ou d'autres organismes publics (collectivement « ministères » dans les présentes) responsables de la lutte contre les zoonoses et de la gestion de ces maladies, en particulier les épidémiologistes, avec une forte participation des agents de laboratoire, des gestionnaires des risques et des chargés de communication. L'outil opérationnel présente les principes de l'évaluation conjointe des risques ainsi que son rôle pour éclairer l'élaboration des politiques. Il oriente la façon de mettre sur pied un processus qualitatif conjoint d'évaluation des risques et décrit étape par étape comment mener à bien chaque élément du processus. Les annexes comprennent des modèles de document et des matrices permettant d'appuyer la mise en œuvre, y compris un modèle de rapport d'ECR. Il n'est pas fondamental que les gens aient de l'expérience dans l'évaluation des risques pour utiliser l'outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques.

Les pays peuvent appliquer et modifier les éléments de l'outil opérationnel en fonction de leurs besoins afin de les adapter pour qu'ils s'ajustent au contexte national ou aux mécanismes existants. Par exemple, certains pays sont déjà dotés d'un mécanisme gouvernemental pour le partage d'informations techniques sur les zoonoses au sein des ministères ou entre les ministères. Une telle équipe spéciale ou plateforme « Une seule santé » pourrait constituer la base du comité directeur dont il est question dans l'outil opérationnel.

Les pays peuvent appliquer ces outils et ces processus aux zoonoses prioritaires à l'échelle nationale (par exemple, la grippe aviaire) ou à toute préoccupation sanitaire à l'interface homme-animal-environnement (par exemple, la résistance aux antimicrobiens).

Considérations générales

Principes de l'évaluation des risques

L'évaluation des risques est le processus systématique permettant de recueillir, d'évaluer et de documenter des informations afin d'estimer le niveau de risque pour une période et un endroit en particulier. Il s'agit d'un processus itératif fondé sur les meilleures données à disposition pendant l'évaluation.

Le risque associe deux composantes: la probabilité et l'impact (ou les conséquences), et chaque élément comprend un certain degré d'incertitude. Une évaluation des risques calcule la probabilité, l'impact, ainsi que l'incertitude connexe pour une ou plusieurs questions relatives à un aspect particulier des risques associés à un événement ou à un danger.

- La **probabilité** correspond à l'estimation des chances qu'une situation envisagée dans l'évaluation des risques se produise.
- L'**impact** décrit l'ampleur ou la gravité des conséquences si cette situation se produit.

Les estimations des risques (en tenant compte aussi bien de la probabilité que de l'impact) dépendent du danger présumé ou avéré, de l'exposition possible à ce danger ou de sa présence, ainsi que du contexte dans lequel se déroule l'évaluation de l'événement.

Les évaluations des risques reposent sur les connaissances disponibles à ce moment-là, qui sont souvent incomplètes ou difficiles à vérifier; les résultats/le rapport sont donc toujours assortis d'une indication de l'incertitude applicable à l'estimation des risques. L'incertitude dépend de la qualité et du degré de détail des informations disponibles au moment de l'évaluation. Dans les versions ultérieures de l'évaluation des risques, à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles pour éclairer et améliorer les résultats, le degré d'incertitude baisse.

Les évaluations des risques peuvent être quantitatives ou qualitatives

- Dans les évaluations des risques quantitatives,² la probabilité, l'impact et l'incertitude sont exprimés sous forme chiffrée. Les données manquantes sont estimées au moyen de modèles mathématiques ou en consultant des experts. Néanmoins, il est rare que les données soient suffisantes pour mener des évaluations quantitatives recevables.
- Dans les évaluations des risques qualitatives, la probabilité, l'impact et l'incertitude sont exprimés à l'aide d'ensembles descriptifs de catégories, chacune étant bien définie. Les évaluations des risques qualitatives sont plus rapides, ne nécessitent pas des informations aussi exhaustives et utilisent des avis d'experts en l'absence de données scientifiques. Elles aboutissent à une estimation pour les événements ou les situations d'urgence sanitaires pour lesquels les données sont limitées ou une riposte rapide s'impose.

² Les deux publications suivantes présentent une brève description de la quantification dans l'évaluation des risques:

2.1. Organisation mondiale de la santé. WHO guidance: Rapid risk assessment of acute public health events. Geneva, WHO; page 36. http://www.who.int/csr/resources/publications/HSE_GAR_ARO_2012_1/en/, consulté le 18 juin 2020).

2.2. Organisation mondiale de la santé animale, 2010. Handbook on import risk analysis for animals and animal products I. Introduction and qualitative risk analysis. Paris: OIE; 2010. (https://rr-africa.oie.int/wp-content/uploads/2018/03/handbook_on_import_risk_analysis_-_oie_-_vol__i.pdf, consulté le 23 novembre 2020).

Le rôle de l'évaluation des risques dans la gestion des risques

Les évaluations des risques donnent des indications permettant de prendre des décisions en matière de gestion des risques et de communication sur les risques. L'évaluation des risques fait directement le lien entre les résultats et les décisions de gestion. Ainsi, les processus d'évaluation des risques sont menés de façon optimale dans les structures gouvernementales qui appuient la gestion des risques et la communication sur les risques, en faisant participer les décideurs et les stratèges de tous les secteurs concernés.

Les politiques relatives à la gestion des risques et à la communication sur les risques sont mises sur pied principalement en réaction aux résultats de l'évaluation des risques en matière de probabilité et d'impact. Néanmoins, d'autres produits de l'évaluation, par exemple les lacunes détectées dans les informations disponibles, mettent en lumière et justifient souvent des recherches scientifiques ou sociales précises, une surveillance accrue, le recueil d'informations ou des tests de diagnostic. Ces informations supplémentaires peuvent réduire l'incertitude et améliorer l'exactitude des estimations dans les versions ultérieures de l'évaluation des risques.

Pourquoi une évaluation conjointe des risques?

Les évaluations des risques propres à un secteur sont importantes pour les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement afin de gérer les risques qui leur sont propres en fonction de leur contexte, de leurs perspectives, de leurs priorités, de leurs missions, etc. Il s'agit par exemple de savoir si des lits d'hospitalisation supplémentaires sont nécessaires ou si le contrôle sur la circulation des animaux doit être renforcé. Ces évaluations propres à chaque secteur sont essentielles et devraient être menées pour l'ensemble des événements et menaces en lien avec les zoonoses.

En ce qui concerne les préoccupations sanitaires à l'interface homme-animal-environnement, différents secteurs et disciplines doivent collaborer. Cela s'applique aux évaluations des risques ainsi qu'à la préparation, à la surveillance, à la riposte et à de nombreux autres aspects pertinents pour les systèmes de santé nationaux. En rassemblant les informations et les compétences nationales issues de l'ensemble des secteurs concernés afin de mener une évaluation conjointe des risques sanitaires liés aux zoonoses, tous les secteurs peuvent, ensemble, évaluer de façon exhaustive les risques communs à l'interface homme-animal-environnement, les comprendre et les gérer au moyen d'une riposte coordonnée. Par rapport à une évaluation menée par un seul secteur, une évaluation conjointe des risques sera davantage applicable et recevable pour ce qui est des questions à l'interface.

Chaque secteur a des raisons différentes de mener à bien des ECR en fonction de ses besoins et de ses intérêts, ce qui fait que les questions abordées pendant l'évaluation des risques ne sont pas les mêmes; c'est la principale difficulté. Les outils et les processus utilisés par les différents secteurs pour l'évaluation des risques évoluent afin de répondre à leurs besoins et ne sont donc pas exactement concordants. Lorsque les secteurs se réunissent pour mener à bien une ECR, les différences d'approche et de terminologie entraînent des difficultés ou des incompréhensions. Dans certains pays, il n'existe pas de procédure officielle de partage des données entre les secteurs et, dans nombre d'entre eux, aucun mécanisme établi ne permet une communication sur les zoonoses entre les différents services au sein des organismes gouvernementaux ou d'un organisme à l'autre, ce qui complique davantage la capacité à mener des ECR.

Les évaluations des risques propres à chaque secteur et les évaluations conjointes des risques sont complémentaires. Les conclusions tirées des évaluations des risques propres à chaque secteur et leurs lacunes peuvent mettre en lumière les besoins en informations et compétences des différents secteurs, et donc la nécessité de collaborer à une ECR. En outre, les résultats d'une ECR peuvent influencer et améliorer la version ultérieure des évaluations propres à chaque secteur pour l'événement considéré en apportant une perspective supplémentaire sur les risques pertinents ou en déterminant des informations et des compétences nécessaires pour les aspects relatifs à l'interface.

Les responsables politiques doivent s'engager à appuyer durablement l'évaluation des risques et les parties prenantes doivent adhérer à ce projet; cela est indispensable aussi bien pour les évaluations des risques propres à un secteur que pour celles qui sont menées conjointement, pour lesquelles la nécessité d'une concordance entre les ministères et de nombreuses parties prenantes représente un défi supplémentaire. Néanmoins, lorsque les parties prenantes se mettent d'accord sur les principaux objectifs et lorsque les produits sont utiles à tous les secteurs, le processus d'ECR finit par devenir un élément immuable du système de santé afin de répondre aux préoccupations sanitaires à l'interface homme-animal-environnement.

À quel moment convient-il de mener à bien une ECR?

Il convient de procéder à des évaluations conjointes des risques :

- régulièrement pour l'établissement de plans d'urgence;
- après la hiérarchisation des zoonoses afin de se mettre d'accord sur les mesures de mise en œuvre;
- pendant une situation d'urgence.

Portée de l'outil opérationnel pour l'ECR

Le présent outil opérationnel décrit un processus national visant à mener une évaluation conjointe des risques. Dans le cadre d'un système de santé national qui fonctionne correctement, le secteur de la santé animale, le secteur de la santé humaine ainsi que d'autres secteurs (chargés par exemple de la faune sauvage ou de l'environnement) réalisent régulièrement et individuellement des évaluations des risques liés aux événements sanitaires propres à chaque secteur. Lorsqu'un événement sanitaire survient ou se produit à l'interface homme-animal-environnement, une évaluation conjointe des risques à l'interface est menée. Les informations issues des évaluations propres à chaque secteur sont intégrées au processus d'ECR.³

L'ECR est une évaluation des risques qualitative. Elle peut être réalisée rapidement sans avoir besoin de grandes quantités de données quantitatives validées ni de compétences spécialisées en mathématiques.

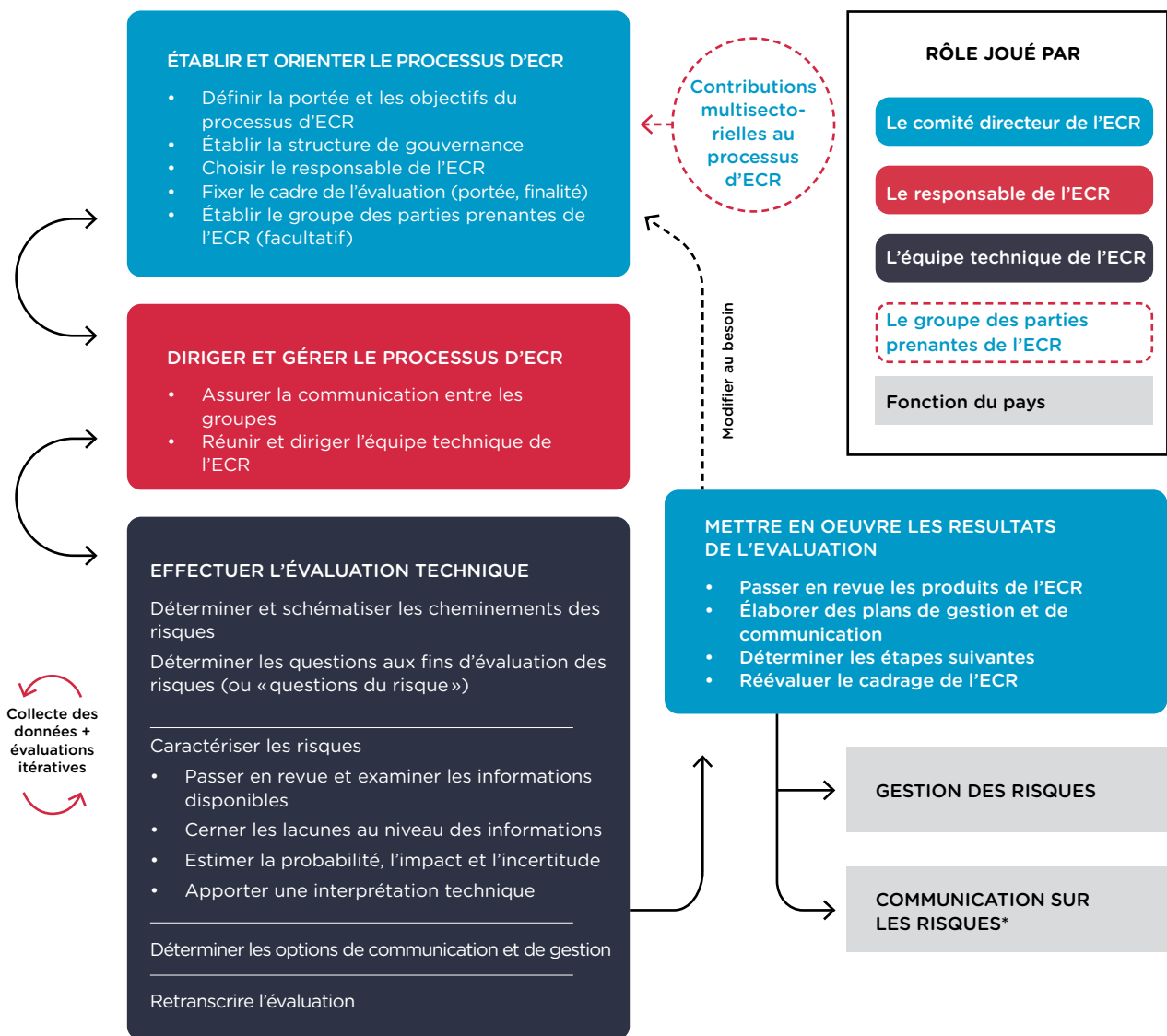
Les étapes décrites, en particulier la mise sur pied d'un comité directeur et d'une équipe technique de l'ECR, portent sur une menace ou un événement sanitaires uniques; en revanche, les membres de ces organes peuvent appartenir à plusieurs comités directeurs ou équipes techniques de différentes ECR portant sur des événements semblables dans un pays. L'évaluation technique en elle-même est également propre à un événement, avec des objectifs et des questions aux fins d'évaluation des risques (ou « questions du risque ») qui varient d'un événement à l'autre. Dans certains cas, l'information tirée d'une évaluation pourrait être applicable à plusieurs événements.

³ Le présent outil opérationnel décrit uniquement l'évaluation conjointe des risques. Il existe d'autres documents décrivant les évaluations des risques propres à chaque secteur, la surveillance, les rapports RSI ou la notification à l'OIE, la riposte et les communications.

Étapes recomendadas en el proceso de ECR

Comme le montre la figure 2, le processus d'ECR est composé de dix étapes. Les pays peuvent inclure seulement certaines étapes dans leur processus, et l'ordre dans lequel les étapes sont effectuées peut varier, certaines étapes étant préparées en amont d'un événement sanitaire particulier. Certaines étapes peuvent être omises dans les situations d'urgence. Les étapes facultatives sont indiquées à la FIGURE 2 (PAGE. 2), set la figure 4 illustre le déroulement d'une ECR avec des points de rétroaction.

Figure 4 : Tâches et déroulement du processus d'ECR itératif



Mise en place de l'ECR

- 12 Mise en place de l'ECR
- 13 **Étape 1**
Constituer un comité directeur national de l'ECR et le réunir
- 16 **Étape 2**
Choisir le responsable de l'ECR
- 19 **Étape 3**
Constituer une équipe technique de l'ECR et la réunir
- 23 **Étape 4**
Constituer un groupe des parties prenantes de l'ECR et le réunir
- 25 Exemple: Mise en place d'une ECR en Indonésie



Mise en place de l'ECR

Chaque pays a des raisons de mener une ECR et d'utiliser les résultats; c'est en outre l'une de ses missions. Il se peut que les structures ou les mécanismes soient déjà en place pour l'évaluation des risques sanitaires ou la collaboration multisectorielle. Les pays devraient utiliser les mécanismes existants pour appuyer le processus d'ECR. Par exemple, s'il existe une plateforme ou un mécanisme de coordination « Une seule santé », celui-ci peut faire office de comité directeur. Chaque pays organise le processus de mise en place différemment en fonction de son point de départ.

Certaines activités nationales peuvent donner un cadre et un contexte pour le processus d'ECR, par exemple :

- un examen des systèmes nationaux, des liens et des infrastructures interministériels, ainsi que des processus d'évaluation des risques déjà en fonctionnement ;
- un examen des mécanismes nationaux existants pour une collaboration intégrée ;
- un accord sur le mandat générique des responsables, des comités directeurs, des groupes des parties prenantes et des équipes techniques des ECR (VOIR LES ANNEXES A, B, D et E);
- un accord sur un mécanisme générique de prise de décisions, par exemple en ce qui concerne le choix du responsable de l'ECR ou l'établissement de listes de dirigeants et de membres potentiels ;
- une analyse des parties prenantes afin de savoir comment distinguer les membres du comité directeur, de l'équipe technique et du groupe des parties prenantes ;
- la garantie de l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'ECR, ce qui comprend une autorisation accordée par le gouvernement dans son ensemble pour mener une ECR, afin que les ministères se réunissent rapidement ;
- la conclusion d'un accord intersectoriel relatif aux circonstances justifiant la mise en place d'une ECR.



Points essentiels

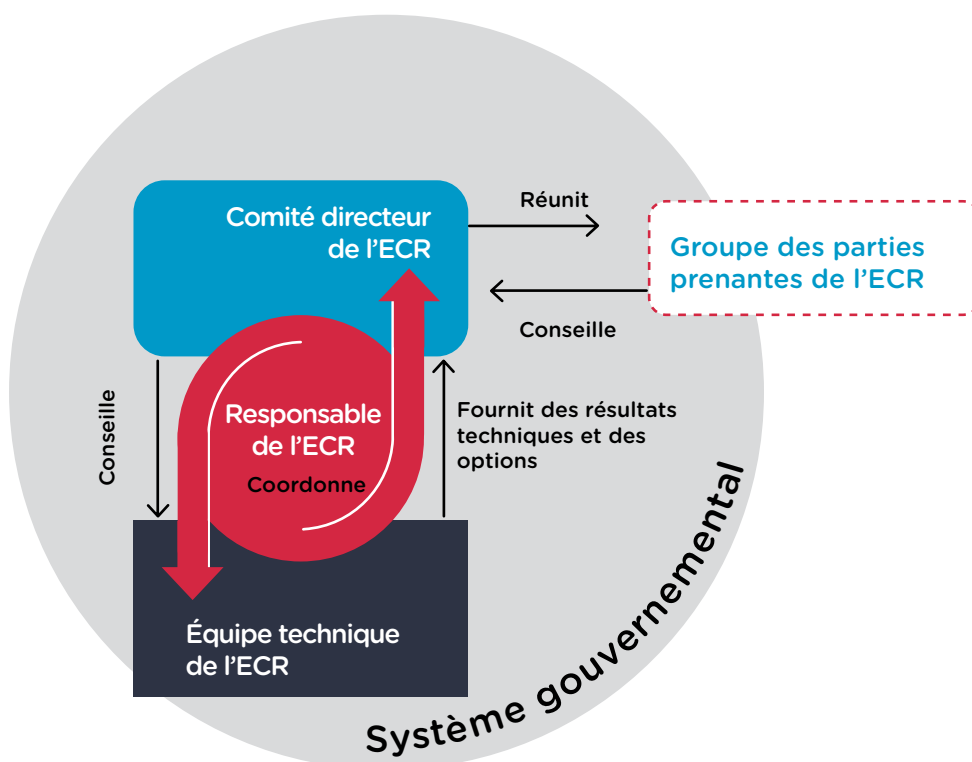
- Afin de garantir l'utilité et la pérennité de l'ECR, les organismes nationaux chargés de la santé humaine, animale et de l'environnement mènent à bien l'évaluation avec la participation de toutes les parties prenantes concernées.
- Des activités de fond peuvent être menées avant de réunir l'équipe technique, sans que l'ordre de progression ait d'importance.

Étape 1: Constituer un comité directeur national de l'ECR et le réunir

La fonction de comité directeur est indispensable, **quelle que soit la situation**. Néanmoins, le caractère plus ou moins formel, la taille et la composition des comités directeurs diffèrent en fonction des circonstances.

Le comité directeur de l'ECR supervise le processus d'ECR. Il est chargé de prendre des décisions en matière de gestion et de communications en se fondant sur les résultats de l'ECR, mais ne s'occupe pas des aspects techniques de l'évaluation des risques. D'autres parties prenantes peuvent donner des conseils par l'intermédiaire d'un groupe de parties prenantes externes. La séparation des trois fonctions permet de garantir que l'équipe technique de l'ECR soit en mesure de se concentrer efficacement sur les questions techniques sans que des considérations stratégiques ou d'autres perspectives influencent son travail. Un mécanisme de coordination multisectoriel existant peut faire office de comité directeur de l'ECR.

Figure 5: Structure organisationnelle de l'ECR



L'encadré ci-dessous et l'annexe A présentent les responsabilités du comité directeur de l'ECR, les tâches qui lui incombent et les rôles qu'il doit jouer. Le comité directeur peut modifier à plusieurs reprises ces tâches en fonction de l'évolution de la maladie en tenant compte des avis de l'équipe technique ou du groupe des parties prenantes de l'ECR.

Boîte 1: Responsabilités, tâches et rôles du comité directeur de l'ECR (voir les modèles de mandats à l'annexe A)

- Définir la portée et le calendrier du processus d'ECR.
- Choisir le responsable de l'ECR, qui rejoint par la suite le comité directeur.
- Proposer la composition de l'équipe technique de l'ECR.
- Examiner et interpréter les résultats de l'évaluation des risques.
- Déterminer et hiérarchiser les stratégies de gestion des risques et les messages à communiquer en se fondant sur l'ECR, et promouvoir la mise en application des mesures.
- Réévaluer et modifier le processus d'ECR au besoin.
- Choisir et réunir les membres du groupe des parties prenantes.
- Entretenir un dialogue continu avec l'équipe technique et le groupe des parties prenantes de l'ECR (le cas échéant) par l'intermédiaire du responsable de l'ECR afin d'évaluer et de modifier le processus au besoin.

Étape 1.1. **Constituer le comité directeur de l'ECR**

- Choisir les membres du comité directeur de l'ECR.
 - Des organismes, vraisemblablement ceux qui demandent l'ECR, se rassemblent afin de constituer le premier comité directeur de l'ECR (il s'agit souvent des ministères responsables de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement).
 - La composition du comité directeur peut varier pour chaque événement en fonction des liens hiérarchiques et de la répartition des responsabilités pour tous les aspects de l'événement.
 - Une analyse des parties prenantes peut déterminer la composition nécessaire, si les délais le permettent.
 - Il convient d'envisager d'inclure des spécialistes des communications au cas où il soit nécessaire de diffuser des messages de toute urgence pendant que se déroule le processus technique de l'ECR.
- Obtenir l'appui de tous les ministères et de tous les organismes à inclure, selon les besoins des processus nationaux.

Étape 1.2. Réunir le comité directeur de l'ECR

Les ministères prenant part au débat sur l'ECR réunissent le comité directeur, sauf s'il existe déjà un processus formel. Le comité se réunit une première fois pour définir l'ECR, puis à nouveau après la publication de chaque rapport sur l'évaluation des risques afin d'interpréter l'évaluation et mettre sur pied un plan d'action. Les deux premières réunions, au minimum, doivent se dérouler en présentiel.

Le comité directeur de l'ECR convoque une première réunion dès que possible après la constitution du groupe.

Lors de la **première réunion relative aux événements urgents**, le comité directeur de l'ECR :

- convient des moyens de travail informels (p. ex., présidence, prise de notes);
- choisit le responsable de l'ECR, qui devient par la suite membre du comité directeur (VOIR À L'ÉTAPE 2.1 DU MODULE 1 les critères permettant de choisir le responsable ainsi que les tâches qui lui incombent);
- encadre et définit l'évaluation (VOIR MODULE 2, ÉTAPE 5);
- détermine les compétences et les informations nécessaires pour l'évaluation (les ANNEXES G et H présentent des échantillons d'informations nécessaires et de sources d'informations);
- débat, avec le responsable de l'ECR, de la composition de l'équipe technique de l'ECR (organismes, services techniques) en fonction des compétences et des informations nécessaires, et avance des propositions (VOIR MODULE 1, ÉTAPE 3);
- fixe le calendrier du processus technique de l'ECR;
- détermine les formats pour les notifications urgentes et les documents présentant les produits des évaluations préparées par l'équipe technique de l'ECR (p. ex., rapport complet, résumés) (VOIR À L'ANNEXE F LE MODÈLE DE RAPPORT D'ECR);
- définit les processus d'urgence relatifs aux formalités et le niveau de confidentialité des produits issus des évaluations d'urgence.

Au cours des **réunions suivantes relatives aux événements urgents**, le comité directeur :

- étudie les résultats de l'ECR ainsi que les options en matière de gestion des risques et de communication sur les risques afin de mettre sur pied un plan de gestion;
- fixe, avec l'équipe technique de l'ECR, la date de la réunion suivante.

Dans le but de garantir la pérennité et l'efficacité du processus d'ECR, **à un moment donné**, le comité directeur :

- passe en revue les processus d'urgence adoptés et les révisé le cas échéant;
 - peut décider d'appliquer des processus différents à l'avenir pour les situations urgentes et non urgentes;
- détermine le mécanisme relatif à l'administration du comité directeur (p. ex., exclusivement le Ministère de la santé ou le Ministère de l'agriculture, les deux en alternance, ou administration conjointe);
- convient des mandats pour la gouvernance et le comité directeur de l'ECR (VOIR L'ANNEXE A) ou examine les projets de mandat;
- propose, en association avec le responsable de l'ECR, la composition du groupe des parties prenantes (VOIR MODULE 1, ÉTAPE 4).

Étape 2: Choisir le responsable de l'ECR

La fonction de responsable de l'ECR est indispensable, **quelle que soit la situation**. Le rôle du responsable de l'ECR ainsi que les activités qu'il mène à bien varient en fonction des pays, des circonstances et des périodes.

Le comité directeur de l'ECR désigne le responsable de l'ECR, qui est chargé d'élaborer et d'appliquer le processus national d'ECR pour le compte du gouvernement pour un événement ou une menace en particulier. Cette personne dispose d'une délégation d'autorité du comité directeur de l'ECR; elle est également responsable devant cette instance et y prend part en qualité de membre.

Le comité directeur de l'ECR détermine le niveau d'autorité et d'autonomie du responsable de l'ECR, ainsi que la portée des activités qu'il mène. L'encadré ci-dessous et l'annexe B présentent les responsabilités du responsable de l'ECR, les tâches qu'il doit accomplir et les rôles qu'il doit jouer.

Boîte 2: Responsabilités, tâches et rôles du responsable de l'ECR (voir les modèles de mandats à l'annexe B)

- Choisir les membres de l'équipe technique de l'ECR.
- Discuter et convenir de la composition de l'équipe technique de l'ECR, du calendrier de ses travaux et des produits qu'elle doit mettre au point conformément aux conseils du comité directeur de l'ECR.
- Diriger une analyse des parties prenantes.
- En se fondant sur les résultats de l'analyse des parties prenantes, déterminer, conformément aux orientations du comité directeur de l'ECR, les organismes ou personnes devant prendre part au groupe des parties prenantes de l'ECR et les inviter.
- Diriger et superviser tous les aspects opérationnels du processus d'ECR pour cet événement ou cette menace en particulier.
- Coordonner et faciliter de façon suivie les activités de communication entre l'équipe technique, le comité directeur et le groupe des parties prenantes de l'ECR afin d'évaluer et de modifier le processus si nécessaire.
- Prendre des décisions conformément à l'autorité conférée par le comité directeur.
- Réunir l'équipe technique de l'ECR et assurer la direction et la gestion administrative afin de garantir que ses membres comprennent leur rôle et remplissent les tâches qui leur sont confiées.
- Déterminer les éventuelles difficultés notifiées au comité directeur de l'ECR pour résolution.
- Cerner les problèmes de ressources et trouver des solutions.

La médiation est un rôle important joué par le responsable de l'ECR, et l'annexe C répertorie des conseils globaux en la matière visant à appuyer une collaboration et une coordination accrues au cours des étapes 6 à 8 de l'ECR.

Parmi les activités nationales qu'il est possible d'effectuer en amont, on peut citer les suivantes :

- Mettre sur pied une procédure permettant de choisir le responsable d'une ECR. Les ministères se mettent d'accord sur les mécanismes les mieux adaptés pour choisir le responsable d'un processus d'ECR pour tout événement, toute menace ou tout danger soumis à une ECR. Ce mécanisme varie d'un pays à l'autre.
- Dresser, en association avec les services/unités, une liste des personnes pouvant potentiellement devenir responsables d'ECR pour différents types d'événements ou de dangers (comprenant leurs coordonnées). Idéalement, plusieurs personnes formées spécifiquement à l'utilisation de l'outil d'ECR pourraient faire office de personnes responsables.

Étape 2.1. Choisir et confirmer le responsable de l'ECR

Le responsable de l'ECR peut être un agent d'un ministère ou une personne désignée issue d'un organisme appartenant aux parties prenantes ; le rôle peut également être occupé successivement par des agents de plusieurs ministères ou être partagé (coresponsabilité) entre les ministères concernés. Dans tous les cas, ces personnes sont responsables devant le comité directeur pour leurs fonctions en tant que personnes responsables de l'ECR. Le responsable de l'ECR est habituellement une personne, mais il peut arriver qu'il s'agisse d'une fonction/d'un poste précis ou d'un organisme.

Les aptitudes essentielles du responsable de l'ECR sont les suivantes :

- compétences/expérience en matière d'évaluation des risques ;
- capacités de direction ;
- capacités de négociation ;
- solides aptitudes de médiation ;
- compréhension des processus gouvernementaux ;
- capacité à collaborer avec de nombreux secteurs et connaissance des principes de l'approche « Une seule santé » ;
- personne respectée de tous les secteurs concernés.

Pour choisir le secteur responsable, le comité directeur se posera les questions suivantes :

- Quel est le secteur disposant des meilleures informations/données factuelles/compétences ?
- Quel est le secteur le plus touché par l'événement ?
- Quel est le secteur disposant à ce moment-là des plus grandes capacités institutionnelles ?



Point essentiel

Une bonne médiation est importante dans le processus d'ECR et améliore ses chances de succès. Le responsable de l'ECR est doté d'excellentes compétences en médiation (VOIR L'ANNEXE C). Il est également possible d'externaliser cette partie du travail pour la confier à un médiateur ou à un spécialiste de la communication dépourvu de compétences techniques.

Étape 3: Constituer une équipe technique de l'ECR et la réunir

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les équipes techniques de l'ECR sont indispensables dans **toutes les situations**, mais les mandats et les produits de chacune de ces équipes seront variables en fonction du pays et des circonstances.

L'équipe technique de l'ECR est un petit groupe de personnel technique chargé de mener à bien l'évaluation des risques et de faire rapport au comité directeur. L'encadré ci-dessous et l'annexe D présentent les responsabilités de l'équipe technique de l'ECR, les tâches qu'elle doit accomplir et les rôles qu'elle doit jouer.

Boîte 3: Responsabilités, tâches et rôles de l'équipe technique de l'ECR (voir les modèles de mandats à l'annexe D)

- Déterminer les données nécessaires pour mener à bien l'ECR.
- Partager les données nécessaires, de même que l'expérience et les compétences pertinentes au regard de l'événement/danger évalué.
- Formuler et éclairer les questions aux fins d'évaluation des risques (ou « questions du risque ») sur la base du cadrage de l'évaluation et des préoccupations générales du comité directeur.
- Déterminer et schématiser les cheminements potentiels des risques.
- Recueillir les informations disponibles afin de caractériser la probabilité et l'impact pour chacune des questions du risque.
- Découvrir les lacunes au niveau des données et les relever.
- Fournir une interprétation technique des estimations des risques.
- Déterminer les options en matière de gestion des risques et de communication sur la base des résultats de l'ECR.
- Documenter l'évaluation à l'aide du modèle de rapport convenu et la partager avec le comité directeur de l'ECR par l'intermédiaire du responsable de l'ECR.

Parmi les activités nationales qu'il est possible d'effectuer en amont, on peut citer les suivantes :

- Dresser une liste des membres potentiels de l'équipe technique de l'ECR. Il est plus facile de réunir rapidement une équipe technique pour l'ECR si une liste des personnels techniques et des organismes dotés des compétences et des données nécessaires concernant les menaces potentielles dues à des zoonoses a été dressée au préalable. Par exemple, le comité directeur pourrait choisir, en se fondant sur les qualifications nécessaires, les personnes chargées d'établir et de mettre à jour la liste. Il est utile d'inscrire dans la liste les personnes prenant part à des évaluations des risques propres à un secteur.
- Déterminer la procédure administrative permettant de faire intervenir des personnels appartenant à d'autres organismes, notamment à des organismes externes.

Étape 3.1. Choisir les membres de l'équipe technique de l'ECR

Le responsable de l'ECR choisit, en s'appuyant sur les travaux du comité directeur, les membres de l'équipe technique de l'ECR et prend la tête de l'équipe.

La composition de l'équipe technique dépend des compétences, de l'expérience et des informations nécessaires pour l'évaluation à mener. Il se peut que le comité directeur et le responsable de l'ECR aient déjà abordé cette question (module 1, étape 1.2). Le responsable de l'ECR utilise ces données pour déterminer les organismes et les services, y compris en dehors du gouvernement, détenant ces informations et dotés de ces compétences.

L'équipe technique de l'ECR est composée :

- de personnes détenant des informations et dotées de compétences et d'expérience dans n'importe quel secteur ou discipline ayant une utilité pour l'évaluation technique, notamment d'experts techniques et de personnes comprenant et connaissant les zones touchées;
 - Rôle : apporter l'expérience technique et locale nécessaire pour mener à bien l'évaluation.
- d'au moins une personne ayant déjà participé à des évaluations des risques (si possible);
 - Rôle : piloter le processus d'évaluation technique des risques et faire office de personne-ressource concernant la méthodologie et les principes de l'ECR.
- de personnels chargés de mener à bien des évaluations des risques propres à un secteur (si possible).
 - Rôle : alimenter les principaux sujets de discussion et contribuer aux résultats à partir des évaluations propres à un secteur.

Autres éléments à considérer concernant la constitution de l'équipe technique de l'ECR :

- Pour que l'aspect technique reste au cœur des travaux, il convient de réduire l'influence des considérations stratégiques en cours ou potentielles, et d'optimiser l'objectivité des résultats :
 - Seules des personnes apportant une contribution sur le plan des compétences, des informations et de l'expérience techniques devraient prendre part à l'équipe technique de l'ECR.

- Les chargés de communication et les gestionnaires des risques ne sont habituellement pas membres de l'équipe technique de l'ECR; cela permet que l'évaluation technique des risques reste indépendante des processus décisionnels relatifs à la gestion des risques et à la communication. Ils peuvent participer en tant qu'observateurs à l'évaluation technique menée dans le cadre de l'ECR afin de mieux comprendre la justification des résultats et de contribuer en ce sens lors des discussions ultérieures du comité directeur de l'ECR portant sur les options de mise en œuvre.
- Pendant l'évaluation technique, les membres de l'équipe technique de l'ECR font office de spécialistes du sujet.
- Les organismes non gouvernementaux (par exemple, les entités privées, les universités, les experts indépendants) peuvent jouer un rôle important dans l'ECR. Lorsque des représentants d'ONG sont intégrés, il est important de reconnaître l'existence éventuelle de mandats et de priorités sur le plan individuel et institutionnel afin de ne pas perdre de vue l'objectif, la discussion technique et les décisions.
- Un équilibre doit exister en matière de représentation des différents secteurs et disciplines au sein de l'équipe technique de l'ECR.



Points essentiels

- Lorsque l'équipe technique de l'ECR est composée de moins de dix membres, chacun a la possibilité de s'exprimer.
- Les ECR tirent profit des compétences et des informations issues de plusieurs secteurs pertinents pour les zoonoses. Parmi les membres, on compte souvent des épidémiologistes en santé animale et en santé humaine, ainsi que des spécialistes de laboratoire, de l'environnement et de la faune sauvage.

Étape 3.2. Réunir l'équipe technique de l'ECR

Avant ou pendant la première réunion de l'équipe technique de l'ECR, le responsable de l'ECR:

- transmet les informations suivantes aux participants invités:
 - les renseignements qu'ils doivent notifier pour l'évaluation, sur la base des informations et des compétences déterminées par le comité directeur;
 - les orientations transmises par le comité directeur, et notamment le cadrage;
 - l'ensemble des informations nécessaires pour mener à bien l'évaluation, au cas où un membre ait accès à des renseignements supplémentaires qui ne lui ont pas été spécifiquement demandés;
- passe en revue l'événement et le cadrage, et détermine la durée de la première réunion;

- diffuse les informations aux membres,
 - si possible en amont;
 - Dans les pays où il est difficile de diffuser des données, les informations sont notifiées pour l'évaluation des risques et divulguées pendant les travaux.
- distribue une copie de l'outil d'ECR à utiliser, y compris du modèle de rapport d'ECR (ANNEXE F);
- partage les résultats des évaluations des risques propres à chaque secteur;
- informe l'équipe des différents mandats, ce qui comprend un mécanisme de distribution et d'approbation des projets de rapport.

Lors de la première réunion, l'équipe technique de l'ECR:

- passe en revue les orientations et le cadrage transmis par le comité directeur;
- examine les éventuelles évaluations antérieures pertinentes pour l'événement considéré;
- étudie le modèle de rapport d'ECR, ainsi que les éléments à présenter au comité directeur;
- procède à l'évaluation (Étapes 6 à 8).



Points essentiels

- Choisir une personne chargée de prendre des notes pendant la réunion.
- Utiliser le modèle de rapport d'ECR afin d'orienter les discussions et de rendre compte des décisions prises.

Lors des réunions suivantes, l'équipe technique de l'ECR:

- examine les résultats des ECR précédentes ainsi que de toute autre évaluation (par exemple, des évaluations propres à un secteur) portant sur l'événement considéré;
- passe en revue s'il y a lieu les orientations et le cadrage mis à jour transmis par le comité directeur;
- mène à bien la version suivante de l'évaluation technique (ÉTAPES 6 A 8 DEL MODULE 3) en mettant particulièrement l'accent sur les points suivants:
 - commentaires du comité directeur;
 - nouveautés;
 - nouvelles données à disposition.

Étape 4: Constituer un groupe des parties prenantes de l'ECR et le réunir

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Il est recommandé de constituer un groupe des parties prenantes de l'ECR dans **toutes les situations**. Néanmoins, cette étape peut être omise en cas de **situation d'urgence**.

Il est important d'établir un groupe des parties prenantes pour faire participer le secteur privé, l'industrie, le milieu universitaire ainsi que d'autres parties prenantes concernées au processus d'ECR et aux mesures de mise en œuvre et de gestion à appliquer par la suite. Ce groupe apporte une dimension multisectorielle et pluridisciplinaire à l'ECR et fait la promotion de la sensibilisation et de la communication. Les fonctions principales du groupe sont: 1) de proposer toutes les perspectives différentes et de conseiller le comité directeur, et 2) de prendre une part active à la mise en œuvre des mesures relatives aux risques. Le groupe des parties prenantes n'a habituellement aucune fonction technique ou de prise de décisions. Il est important de veiller à la mobilisation des parties prenantes concernées pour garantir une large adhésion aux décisions du comité directeur ainsi que leur mise en application efficace.

Le présent outil opérationnel définit les parties prenantes comme les individus ou les groupes qui ont un impact sur l'événement ou sur sa gestion, qui sont touchés par l'événement ou par sa gestion, ou qui ont l'impression de l'être. L'encadré ci-dessous et l'annexe E présentent les responsabilités du groupe des parties prenantes de l'ECR, les tâches qu'il doit accomplir et les rôles qu'il doit jouer.

Boîte 4: Responsabilités, tâches et rôles du groupe des parties prenantes de l'ECR [\(voir les modèles de mandats à l'annexe E\)](#)

- Il présente les points de vue extérieurs aux ministères sur les répercussions potentielles des mesures de gestion.
- Il fournit si possible des informations pertinentes (par exemple, le secteur privé ou les établissements universitaires détiennent souvent des données pertinentes/nécessaires).
- Il met à disposition les informations pertinentes à la demande du comité directeur afin de faciliter la prise de décisions de gestion/communication.
- Il appuie et préconise l'application de mesures de gestion, et peut contribuer à leur mise en œuvre.
- Il adhère aux messages à communiquer et les diffuse.

Normalement, le groupe des parties prenantes ne joue AUCUN rôle dans le processus technique de l'ECR ni dans les processus de prise de décisions.

Étape 4.1. **Mener une analyse des parties prenantes**

Si cela n'a pas encore été fait au titre d'activité de fond à l'échelle nationale, le comité directeur de l'ECR, dirigé par le responsable de l'ECR, mène une analyse des parties prenantes. Cela comprend :

- un examen et une analyse de l'événement ou de la menace en question ;
- l'identification de toutes les parties prenantes concernées.

Le Guide tripartite pour la gestion des zoonoses⁴ (section 4.2) contient davantage d'informations sur la réalisation de cette analyse.

Étape 4.2. **Mettre en place le groupe des parties prenantes**

Le responsable de l'ECR identifie et invite des organismes ou des individus en particulier à prendre part au groupe en fonction des orientations du comité directeur et des résultats de l'analyse des parties prenantes, s'assurant que la composition du groupe reflète la nature pluridisciplinaire et multisectorielle de l'événement.

Le comité directeur de l'ECR détermine le mandat et le rôle d'ensemble du groupe.

Étape 4.3. **Réunir le groupe des parties prenantes**

Les fonctions spécifiques des groupes des parties prenantes sont très variables d'un pays à l'autre, en fonction des mandats et des besoins du comité directeur.

Dans certains cas, le comité directeur ou l'équipe technique de l'ECR posent des questions précises ou cherchent à obtenir des informations particulières. Le responsable de l'ECR est chargé de fixer un calendrier et de faire passer les informations entre le groupe des parties prenantes et les autres groupes.



Point essentiel

En général, les activités de l'équipe technique de l'ECR sont purement **techniques**, alors que les activités du comité directeur de l'ECR ont un volet **stratégique**. Le groupe des parties prenantes conseille le comité directeur.

4 Organisation Mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la santé animale. Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé». Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 2019. (<https://extranet.who.int/sph/sites/default/files/document-library/document/French.pdf>, consulté le 26 juin 2020)



Exemple: Mise en place d'une ECR en Indonésie

Environnement favorable : Le développement des capacités pour l'évaluation conjointe des risques dans le cadre de la lutte contre les zoonoses en vertu de l'approche « Une seule santé » est une activité prioritaire dans le plan d'action national pour la sécurité sanitaire en Indonésie. Ce point fait partie des instructions présidentielles sur l'amélioration de la préparation et de la riposte aux zoonoses faisant intervenir plusieurs secteurs, qui ont été rédigées en 2019. Les législations et politiques existantes fournissent un cadre juridique aux ECR et facilitent considérablement leur mise en œuvre en Indonésie.

Comité directeur de l'ECR : Le Ministère coordonnateur pour le développement humain et la culture supervise les activités de lutte contre les zoonoses en Indonésie, notamment au moyen de différentes initiatives associant plusieurs programmes et plusieurs secteurs faisant intervenir le gouvernement, le secteur privé et les communautés. Lors de l'atelier pilote sur l'ECR en mars 2018, le Ministère coordonnateur pour le développement humain et la culture a proposé d'endosser le rôle de comité directeur de l'ECR en s'appuyant sur le cadre légal lui confiant la gestion des zoonoses.

Analyse des parties prenantes : En Indonésie, les parties prenantes les plus concernées par l'ECR sont les suivantes : Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, Ministère coordonnateur pour le développement humain et la culture, Ministère coordonnateur des affaires politiques, juridiques et de sécurité, Ministère de la défense, Ministère de l'environnement et des forêts, services provinciaux chargés de la santé publique, de la santé animale et du bétail, centres provinciaux de recherche sur les maladies, et organismes provinciaux et de district chargés des catastrophes. Les pays dont le gouvernement est décentralisé, comme l'Indonésie, doivent mettre sur pied une capacité de préparation et de riposte à l'échelle nationale et infranationale.

Responsable et équipe technique de l'ECR : La composition de l'équipe technique de l'ECR dépend du danger évalué et les membres de l'équipe sont issus des ministères et institutions concernés les plus pertinents répertoriés ci-dessus. Le comité directeur (c'est-à-dire le Ministère coordonnateur pour le développement humain et la culture) choisit le responsable de l'ECR à partir d'une liste des médiateurs formés lors des ateliers nationaux, puis infranationaux.

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Cadrage de l'évaluation des risques pour l'ECR

28 **Étape 5**

Cadrage de l'évaluation

29 Exemple: Cadrage de l'évaluation pour la rage



Étape 5: Cadrage de l'évaluation

Le cadrage de l'évaluation des risques, coordonné par le responsable de l'ECR, doit être effectué et mis à disposition avant que l'équipe technique commence son évaluation. Lorsqu'il procède au cadrage de l'évaluation, le comité directeur de l'ECR définit le danger ainsi que la portée, la finalité et les objectifs clés de l'évaluation des risques, conformément au modèle présenté à l'annexe J. Le comité directeur remplit un modèle pour chaque danger. Grâce à ce cadrage, le comité directeur oriente le processus d'ECR afin de mettre l'accent sur les principales préoccupations en lien avec l'événement et la menace pour s'assurer que les résultats sont pratiques et utiles, et qu'ils permettent d'appuyer la prise de décisions relatives à la gestion du danger, la mise en application de ces décisions et les communications sur les risques. L'équipe technique de l'ECR formule par la suite les questions aux fins d'évaluation des risques (ou « questions du risque ») sur la base du cadrage de l'évaluation (VOIR MODULE 3, ÉTAPE 7).

Le débat permettant de cadrer l'évaluation donne la possibilité de mieux comprendre les perspectives et les besoins des autres membres du comité directeur.



Points essentiels

- Le comité directeur de l'ECR aura peut-être besoin de modifier le cadrage de l'évaluation à plusieurs reprises en s'appuyant sur les discussions avec l'équipe technique ou le groupe des parties prenantes de l'ECR.
- Chaque secteur mène une évaluation des risques qui lui est propre pour l'événement considéré, puis notifie les informations collectées et les résultats obtenus pour l'évaluation conjointe. Néanmoins, il est possible de mener à bien une ECR même si les évaluations propres aux secteurs ne sont pas terminées.

Étape 5.1. Définir le danger spécifique

Même si le **danger** est probablement bien connu avant de lancer l'évaluation des risques, le fait de le clarifier garantit des discussions bien ciblées. En précisant autant que possible le danger, l'évaluation est mieux orientée et ses résultats sont plus utiles.

Exemples de dangers :

- virus de la grippe aviaire A(H7N9) ;
- différents virus de la grippe aviaire ;
- potentiellement virus zoonotiques de la grippe.

Étape 5.2. Définir la portée

Dans la plupart des cas, l'ECR a une **portée** consistant à évaluer les risques sanitaires à l'interface homme-animal-environnement liés au danger étudié dans le pays, dans une zone géographique déterminée ou dans une juridiction précise (par exemple, à l'échelle nationale ou infranationale). Le comité directeur propose d'inclure au sein de l'ECR une partie de ces débats propres à un secteur (par exemple en ce qui concerne les questions aux fins d'évaluation des risques et les cheminements du risque), ainsi que d'effectuer une partie des travaux en amont grâce aux évaluations et aux résultats propres aux secteurs notifiés à l'ECR. Les aspects propres à chaque secteur peuvent faire partie de la portée de l'ECR au besoin afin d'évaluer le risque à l'interface.

Exemple de portée :

- Risques sanitaires à l'échelle nationale à l'interface homme-animal-environnement liés au virus de la grippe aviaire H7N9 qui circule à l'heure actuelle dans le pays limitrophe X.

Étape 5.3. Convenir de la finalité et des objectifs clés

En général, la finalité d'une évaluation des risques (soit la raison pour laquelle elle est menée) est d'appuyer l'atténuation des risques liés au danger, alors que l'objectif clé (buts ou résultat attendu) est d'établir une base pour la prise de décisions sur la gestion ou les communications. Néanmoins, il se peut que les pays souhaitent également mettre l'accent sur des finalités et des objectifs plus précis relatifs à l'événement ou à la menace étudiés en lien avec une zoonose. Ces points sont débattus, convenus et communiqués à l'équipe technique de l'ECR.



Exemple: Cadrage de l'évaluation pour la rage

Dans le pays X, le danger préoccupant choisi par le comité directeur de l'ECR est la rage. Le comité se soucie principalement de la série de décès intervenus récemment chez des agriculteurs, qui a poussé les syndicats agricoles à demander au gouvernement une intensification de la lutte contre la maladie. Les risques à l'interface animal-homme entre les agriculteurs et les chiens sauvages inquiètent le comité directeur, qui s'interroge également sur le risque potentiel que la rage soit transmise au bétail, puis aux agriculteurs, par les chiens domestiques retournés à l'état sauvage. Le problème est national et, avec la saison des festivals qui se profile, davantage de bêtes seront abattues, ce qui augmentera les interactions entre les animaux et les hommes. Le comité directeur souhaite que l'ECR propose des options globales d'atténuation des risques et envisage des mesures de sécurité améliorées pour les agriculteurs, ce qui constitue le principal sujet de préoccupation des syndicats agricoles. Ce point doit donc être exploré dans les décisions relatives à la gestion et aux communications. Tous les ministères concernés par la santé animale, la santé humaine et la santé de la faune sauvage doivent être représentés au sein de l'équipe technique, tout comme l'université nationale, qui mène des recherches sur la surveillance de la rage dans le pays.

Étape

1

2

3

4

5

6

7

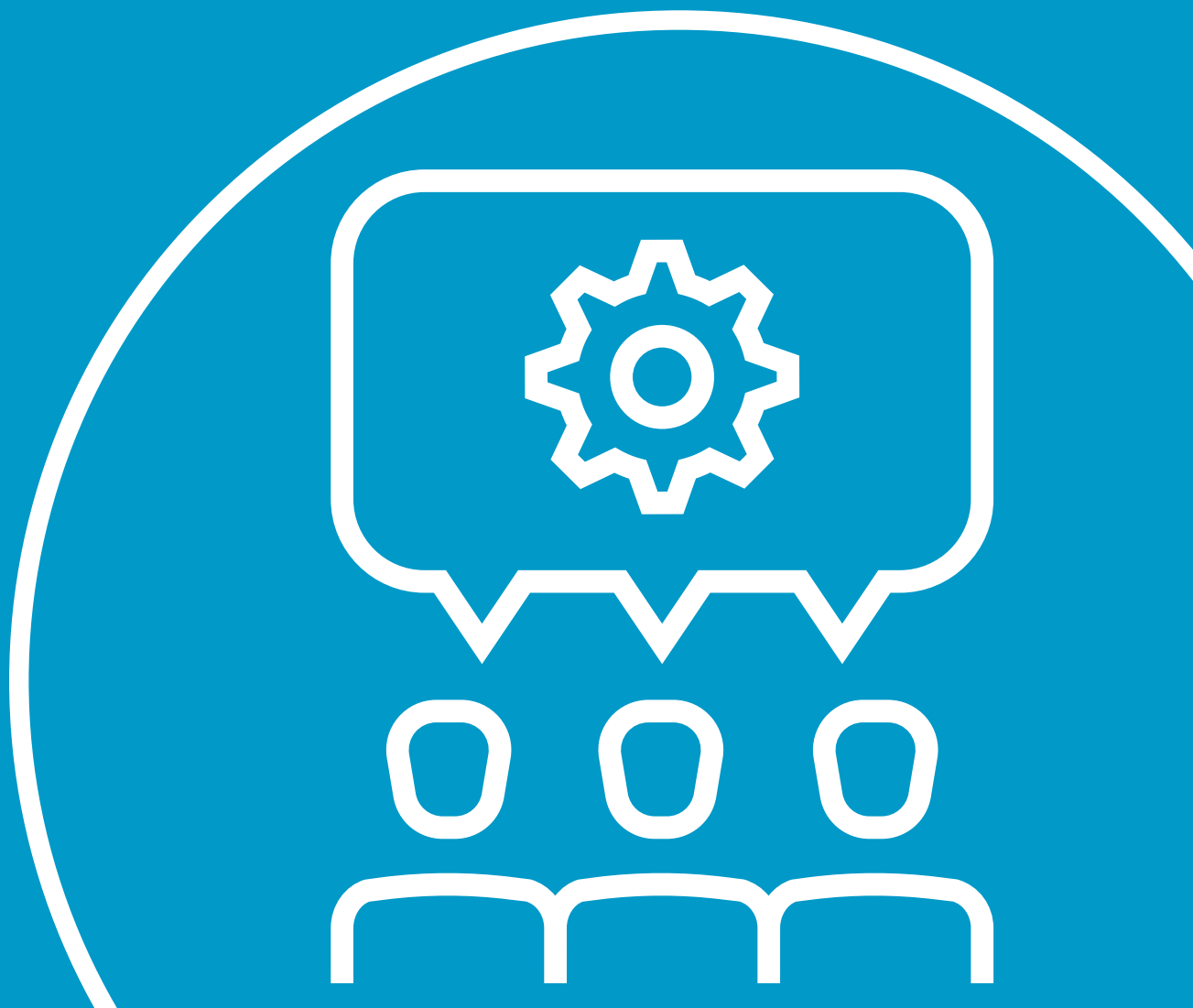
8

9

10

Conduite de l'ECR

- 32** **Étape 6**
Déterminer et schématiser le cheminement du risque
- 35** Exemple: Cheminements des risques liés à la fièvre de la vallée du Rift
- 36** **Étape 7**
Formuler et documenter les questions aux fins d'évaluation des risques
- 40** Exemple: Questions du risque liées à la fièvre de la vallée du Rift
- 41** **Étape 8**
Caractériser les risques
- 50** Exemple: Caractériser le risque lié au virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène



Au départ, le responsable de l'ECR communique à l'équipe technique le cadrage de l'évaluation, c'est-à-dire le danger, la portée, la finalité et les objectifs clés convenus par le comité directeur.



Commencer à utiliser le modèle de rapport d'ECR (ANNEXE F) immédiatement pour consigner toutes les discussions.

Étape 6: **Déterminer et schématiser le cheminement du risque**

En tenant compte des dangers, de la portée, de la finalité et des objectifs clés communiqués par le comité directeur dans son cadrage de l'évaluation, l'équipe technique de l'ECR détermine l'ensemble des cheminements potentiels des risques, quelle que soit leur probabilité, et recueille les informations dans un schéma du cheminement du risque (TEL QU'IL EST REPRÉSENTÉ CI-DESSOUS DANS L'EXEMPLE À FIGURE 4).

Les cheminements des risques décrivent la suite logique de l'évolution du danger depuis sa source jusqu'à l'infection de l'hôte concerné. Le cheminement global du risque pour la plupart des zoonoses commence au moment où l'agent pathogène fait son entrée dans le pays, se poursuit lorsqu'il se propage chez les animaux puis chez les humains (ou d'autres hôtes), pour potentiellement revenir contaminer les animaux.

Le schéma du cheminement du risque suit le cadre de l'évaluation des risques en respectant la portée définie à l'étape 5 du module 2 du présent outil. Ce type de schéma facilite la communication sur les risques et leur gestion avec le comité directeur de l'ECR et d'autres parties prenantes. Comprendre l'importance relative des différents cheminements présentés dans le schéma permet à l'équipe technique de présenter les options de gestion des risques les plus pratiques, les plus efficaces et présentant le meilleur rapport coût-efficacité.

Grâce au processus permettant de débattre et déterminer les cheminements des risques, il est possible d'identifier les sources précises les plus intéressantes, qui sont incluses dans les questions aux fins d'évaluation des risques (ou « questions du risque »). Le processus peut parfois faire émerger de nouvelles questions du risque.

Étape 6.1. Déterminer les points et les processus au sein des cheminements des risques pour chaque source de danger

Afin de comprendre au mieux le système national, l'équipe technique de l'ECR détermine de la façon la plus exhaustive possible tous les cheminements par lesquels le danger pourrait évoluer. L'équipe technique précise l'ensemble des processus intervenant le long des cheminements par la recherche de tous les points de départ possibles (sources) sans sortir de la portée définie par le comité directeur et en suivant la séquence logique des événements pour arriver jusqu'à l'exposition d'un hôte humain (ou au retour vers un hôte animal depuis un hôte humain). Cela comprend le transport des animaux, les expositions/infections possibles d'autres espèces et de la faune sauvage, ainsi que le passage de frontières. En tenant compte de l'ensemble des points d'une séquence logique, il est possible de comprendre la dépendance conditionnelle⁵ des événements et des processus, ce qui permet d'évaluer la probabilité pour chacune des questions du risque (VOIR MODULE 3, ÉTAPE 8.3).

Les sources de l'agent pathogène ne sont pas toujours connues. Si les sources sont inconnues, toutes les sources possibles sont proposées. Parmi les exemples de sources de la grippe aviaire pertinentes pour l'interface, on peut citer les poulaillers domestiques, les oiseaux sauvages, les marchés d'animaux vivants, les élevages avicoles commerciaux, les produits à base de volaille et les équipements. Toutes les sources potentielles plausibles entrant dans la portée de l'ECR sont identifiées et incluses. Si on suppose que certains cheminements des risques existent sans les connaître en détail, ils sont inclus dans la mesure du possible; les informations manquantes doivent être cernées et précisées. L'analyse de la chaîne de valeur détermine les points et processus importants au sein des cheminements des risques liés à la santé animale. D'autres cheminements des risques plausibles, comme l'exposition des volailles domestiques par l'intermédiaire d'oiseaux sauvages ou d'animaux domestiques, sont également envisagés.

Les schémas de cheminement des risques pour les évaluations des risques propres à un secteur fournissent des renseignements supplémentaires et peuvent révéler d'autres sources potentielles d'exposition au danger. Les cheminements des risques traversant l'interface sont en gras (COMME LE MONTRE FIGURE 4). Il s'agit là de questions possibles aux fins d'évaluation des risques à traiter à l'étape 8 du module 3.

⁵ La dépendance conditionnelle se produit lorsque chaque étape dépend de la précédente; ainsi, lorsqu'une étape ne se produit pas, les suivantes non plus. Par exemple, un ouvrier de ferme avicole ne peut être exposé au virus H7N9 sur son lieu de travail que si le virus est présent chez les volailles, ce qui est conditionné par l'introduction de ce dernier dans le cheptel. Si le virus n'a jamais été introduit dans le cheptel, l'ouvrier ne peut logiquement pas être exposé au virus sur son lieu de travail (mais peut être exposé ailleurs, en suivant un autre cheminement).

Étape 6.2. **Dessiner le schéma définitif du cheminement à la main ou de façon électronique**

Une fois que les cheminements des risques ont été identifiés et acceptés, le responsable de l'ECR consigne le cheminement global à la main ou de façon électronique dans un schéma. Ce dernier sera consulté pour les versions ultérieures de l'ECR et joint au rapport d'ECR sur demande.

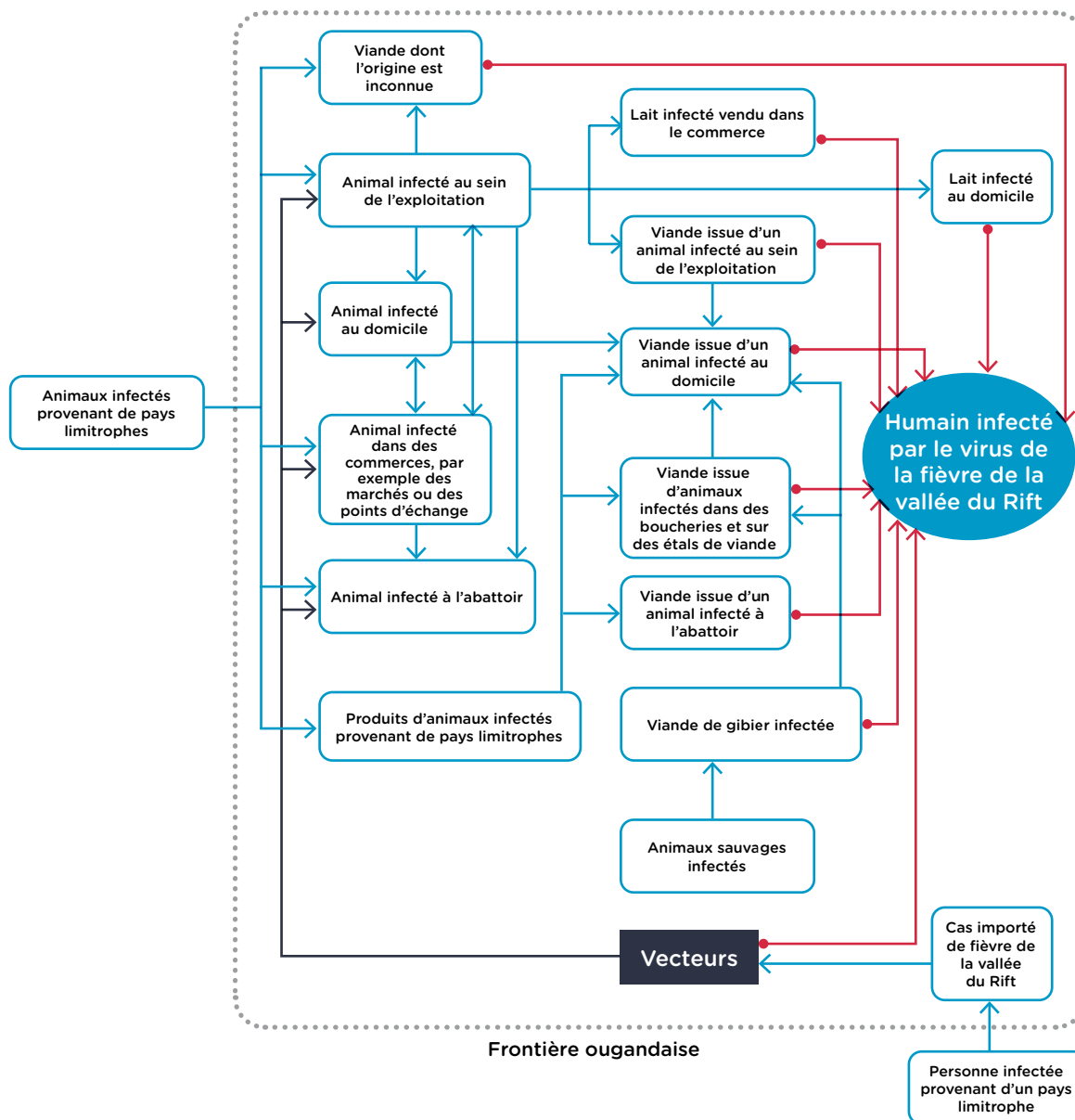


Point essentiel

Pendant tout le processus d'ECR, le responsable entretient un dialogue continu entre le comité directeur, l'équipe technique et le groupe des parties prenantes de l'ECR (le cas échéant) afin d'évaluer et de modifier en permanence la portée, les questions du risque et les cheminements des risques.

Exemple: Cheminements des risques liés à la fièvre de la vallée du Rift

La figure 6 présente le diagramme du cheminement du risque pour le virus de la fièvre de la vallée du Rift dans le contexte national de l'Ouganda



La figure 6 décrit l'ensemble des cheminements potentiels débouchant sur l'infection d'humains par le virus de la fièvre de la vallée du Rift à l'interface homme-animal-environnement après son introduction en Ouganda.

- **Le bleu** représente les transmissions à l'interface animal-animal.
- **Le violet** reflète les cheminements des risques à l'interface vecteur-animal.
- **Le rouge** met en lumière les cheminements des risques en lien avec les interfaces liées à l'exposition humaine.

Pour un danger particulier, les schémas de cheminement du risque peuvent varier entre les pays, voire entre différents territoires à l'échelle infranationale en raison de divergences au niveau des systèmes de production des animaux, des chaînes de valeur alimentaires et des pratiques locales, par exemple.

Étape 7: **Formuler et documenter les questions aux fins d'évaluation des risques**

En tenant compte des résultats du cadrage de l'évaluation et du schéma de cheminement du risque, l'équipe technique de l'ECR formule des questions précises aux fins d'évaluation des risques (ci-après « questions du risque »). L'objectif est de garantir une évaluation des risques pratique et pertinente pour les décisions prioritaires en matière de gestion sanitaire sur lesquelles se penche le comité directeur. L'annexe I présente des exemples afin de montrer les liens qui existent entre le cadrage de l'évaluation, les questions du risque et les options de gestion des risques. Guidée par le cadrage de l'évaluation (module 2, étape 5), l'ECR se concentre sur les cheminements des risques qui traversent l'interface homme-animal-environnement.

Parfois, des questions supplémentaires du risque surviennent ultérieurement. Il se peut aussi qu'une question soit révisée en se fondant sur la discussion technique. Dans l'idéal, l'équipe technique de l'ECR discute et convient avec le comité directeur, par l'intermédiaire du responsable de l'ECR, des questions du risque avant de passer à l'étape 8.



Conseil

Dessiner sur un tableau blanc ou un chevalet bloc-notes afin de visualiser les cheminements dont il est question.

Le groupe peut commencer à dessiner des cheminements en prenant n'importe quel point de départ. Il est souvent plus facile de commencer par réfléchir à l'interface, en s'appuyant sur le cadrage de l'évaluation, puis d'aller progressivement vers la source.

Étape 7.1. **Formuler les questions du risque adaptées à l'ECR**

Les questions du risque adaptées (ILLUSTRÉES À LA FIGURE 7):

- commencent par « Quels sont la probabilité et l'impact si... » ;
- sont précises et définissent habituellement chacune ;
 - le danger (p. ex. « virus de la grippe aviaire A(H7N9) ») ;

- l'événement ou l'élément à évaluer (p. ex. « au moins un humain présente des signes cliniques de la maladie », « la maladie a été détectée dans un autre pays », « le virus commence à circuler localement ») ;
- le lieu (p. ex. « dans la province A », « dans les marchés d'animaux vivants », « dans des zones déjà touchées », « dans des zones non touchées voisines des zones touchées ») ;
- la population (p. ex. « chez les personnes travaillant dans les marchés d'animaux vivants », « chez les agents de santé », « chez les enfants », « chez les ouvriers de fermes avicoles en élevage intensif ») ;
- la source (p. ex. « à cause du virus issu des oiseaux sauvages », « à cause du virus dans la volaille crue/transformée ») ;
- sont pertinentes si elles remplissent les caractéristiques suivantes :
 - elles correspondent à la portée convenue et sont fondées sur les objectifs de l'ECR ;
 - elles sont issues d'un accord de tous les membres du comité directeur de l'ECR ;
- sont limitées dans le temps, ce qui signifie qu'une période est fixée (p. ex. « au cours des 12 prochains mois », « pendant le foyer en cours »).
- décrivent les résultats non désirés (p. ex. propagation de la maladie, augmentation du nombre de cas/décès).

Figure 7: Formulation des questions du risque

Quels sont la probabilité et l'impact si...	
QUOI?	le danger et l' événement (comme convenu lors du cadrage de l'évaluation)
OÙ?	la population et le lieu
QUAND?	la période
COMMENT?	La source peut être précisée/décidée/finalisée ultérieurement, après avoir discuté des cheminements des risques.

Exemple :

Quels sont la probabilité et l'impact si/qu'au moins un consommateur dans le pays est/soit exposé au virus de la grippe A(H7N9) dans un marché d'oiseaux vivants au cours des six prochains mois?

Le tableau 1 permet de rédiger les questions du risque. En insérant des informations précises dans une ligne, il est possible de formuler la question dans son ensemble. La question commence toujours par « Quels sont la probabilité et l'impact si... », puis continue en utilisant les informations du tableau.

Tableau 1: Élaboration des questions du risque

	Nombre/ ampleur de la situation	Population cible	Emplacement géographique	Résultat	Danger	Source de l'exposition	Période
Quels sont la probabilité et l'impact si...	Au moins un	Ouvrier de ferme avicole	Sur un marché d'animaux vivants	Exposé	Virus de la grippe aviaire H5N1	(s.o., quelle que soit la source)	Pendant la prochaine saison de forte activité de grippe aviaire
	Un nombre croissant	Enfant	Dans le pays	Décès	Virus de la grippe aviaire H5N1	(s.o., quelle que soit la source)	Pendant cours de H5N1
	Au moins un	Consommateur/acheteur	Dans la province A	Présentant des symptômes de maladie clinique	Un nouveau sous-type de virus d'une grippe animale	Dans le marché de volailles vivantes X	Au cours des 12 prochains mois
	(s.o., peu importe)	Marchés de volailles vivantes (N.B.: il ne s'agit pas à strictement parler d'une question sur l'interface)	Vers les provinces limitrophes	Propagation	Virus de la grippe aviaire H7N9	(s.o., quelle que soit la source)	Pendant la saison à venir du Nouvel An chinois
	Au moins un	Humain	Dans la province X	Exposé	Virus Ebola	Animaux sauvages	Période spécifique de la migration des chauves-souris/ Période de fructification des arbres
	Au moins un	Touriste	Parc national X	Infecté	Virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo	Tiques appartenant à la famille des ixodides	Période d'abondance (en fonction du pays) ou haute saison touristique
	Un nombre croissant	Ouvriers d'abattoir	Dans le pays Y	Infectés	Virus de la fièvre de la vallée du Rift	Viande issue de bétail susceptible d'être touché	Grandes fêtes

En appliquant les critères ci-dessus, on peut déduire la question du risque suivante: «Quels sont la probabilité et l'impact si au moins un ouvrier de ferme avicole en élevage intensif dans la province A est exposé à un virus infectieux de la grippe aviaire H5N1 au cours des 12 prochains mois?» Des critères supplémentaires peuvent être ajoutés, par exemple «... en raison de la présence de ce virus au sein de la population locale d'oiseaux sauvages?»



Points essentiels

- Les questions du risque portent sur un seul danger («le virus A», pas «le virus X et le virus Y»).
- Il se peut que de nombreuses questions du risque se posent. Pour éviter que la gestion de l'ECR devienne impossible, il convient de choisir cinq questions (priorités) au maximum pour l'évaluation. Si le temps le permet, l'ECR pourra se pencher sur d'autres questions.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Étape 7.2. Vérifier les questions du risque

Lors de la réunion de l'équipe technique de l'ECR, il se peut que soient soulevées des questions auxquelles il est important de répondre, mais qui ne constituent pas des questions du risque, car elles ne donnent pas lieu à une estimation associée des risques. Il s'agit souvent de questions épidémiologiques ou portant sur l'évaluation de la situation. Même si le processus standard ne s'applique pas à ces questions, il peut être très important d'en tenir compte dans le cadre de l'évaluation de la situation dans son ensemble et pour combler des lacunes au niveau des données. Elles ne doivent pas être ignorées si elles fournissent des éléments d'appréciation ou si elles permettent au groupe de mieux comprendre certains aspects.



Conseils

Il se peut qu'une question ne soit PAS une question du risque dans les cas suivants :

- Elle ne commence pas par «Quels sont la probabilité et l'impact si...»
- La réponse existe et pourrait déjà être donnée en recueillant davantage d'informations ou des données de meilleure qualité.
- Elle fait référence à quelque chose qui est en train de se produire plutôt qu'à quelque chose qui pourrait se produire à l'avenir.
- Il n'y a pas de lien direct avec une décision ou une façon de gérer la situation.

Exemples de questions qui ne constituent pas des questions du risque :

- Quelle est la probabilité que le virus H7N9 circule dans le marché d'oiseaux vivants X cette année ?
- Quelle est l'ampleur de la propagation du virus H5N1 chez les volailles dans le pays X ce mois-ci ?
- Quelle est la probabilité que le virus H5N1 traverse la frontière depuis le pays X pendant cette épidémie ?
- Quel est le risque associé à l'importation de volailles depuis le pays Y pendant cette flambée épidémique ?

Parfois, il est possible de transformer ces questions en questions du risque, par exemple :
« Quels sont la probabilité et l'impact si une cargaison illicite d'oiseaux infectés par le virus H5N1 traverse la frontière depuis le pays X pendant cette épidémie ? »

Étape 7.3: **Consigner les questions du risque**

Enregistrer dans le modèle de rapport d'ECR les questions du risque formulées.



Exemple: Questions du risque liées à la fièvre de la vallée du Rift

« Quels sont la probabilité et l'impact si au moins un ouvrier d'abattoir dans la province X est infecté par le virus de la fièvre de la vallée du Rift par contact avec des fluides d'un animal infecté entre avril et novembre de cette année ? »

Étape 8: Caractériser les risques

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

En se fondant sur les questions du risque et sur les cheminements des risques, et en tenant compte du danger, de la portée, de la finalité et des objectifs clés fournis par le comité directeur dans le cadrage de l'évaluation, l'équipe technique de l'ECR effectue l'évaluation technique. Le modèle de rapport d'ECR consigne la caractérisation des risques.

Si les questions du risque proposées ou définies sont trop nombreuses, il faut établir un ordre de priorité en fonction des critères suivants :

- préoccupations clés décrites dans le cadrage de l'évaluation ;
- questions les plus étroitement liées aux décisions de gestion pratiques ;
- questions clés pour la communication de messages au grand public.

Étape 8.1. Passer en revue et examiner les informations disponibles

Avant la réunion pour l'évaluation technique de l'ECR, le responsable de l'ECR demande à l'équipe technique de compiler les informations disponibles (par exemple, les publications existantes, les rapports techniques ou les données de surveillance, comme indiqué à l'annexe G) (VOIR MODULE 1, ÉTAPE 3.2). Ces données peuvent être transmises en amont ou présentées lors de l'évaluation. Les informations manquantes ayant des répercussions sur l'évaluation sont notées.

Pour chaque question du risque, l'équipe technique de l'ECR examine le cheminement du risque connexe, discute des informations partagées et détermine les domaines pour lesquels les données sont suffisantes et ceux pour lesquels il existe des lacunes. Les informations peuvent être les suivantes :

- des informations présentées lors de l'évaluation des risques ou partagées en amont, ou des données supplémentaires à l'appui éventuellement en possession des membres de l'équipe ;
- les résultats des évaluations des risques propres aux secteurs déjà menées pour l'événement, la maladie ou le danger concerné ;
- des avis d'experts des membres de l'équipe technique de l'ECR.

Les connaissances des experts locaux sont particulièrement utiles en l'absence d'autres informations. Par exemple, il se peut que les universités soient en mesure d'aider à passer en revue la littérature ou à collecter des informations. Il est utile de mettre en place un dossier partagé ou un répertoire de documents afin de collecter les informations disponibles avant de mener à bien l'ECR.

Même si la qualité des données ou leur quantité sont insuffisantes, l'équipe technique doit tout de même effectuer l'ECR afin de fixer un niveau préliminaire pour chaque question du risque aux conditions suivantes : 1) en sachant que le degré d'incertitude sera élevé, et 2) en partant du principe qu'une nouvelle version de l'évaluation aura lieu lorsque de meilleures données spécifiques seront disponibles.

Lorsque les données disponibles sont peu nombreuses, l'équipe :

- s'appuie plus fortement sur les avis d'experts par l'intermédiaire de l'équipe technique ;
- avance des suppositions raisonnables (voir ci-dessous) ;
- utilise les informations issues d'un événement semblable qui s'est produit dans des circonstances proches dans le même pays ;
- obtient des informations issues d'autres domaines ou d'agents pathogènes semblables (par exemple, des publications ou des expériences).

Par la suite, elle :

- précise que ces données sont lacunaires ;
- reflète ces lacunes grâce au degré d'incertitude attribué.



Point essentiel

Lorsque les connaissances relatives à un danger en particulier sont limitées (par exemple, si la maladie n'a jamais sévi dans le pays), il est fait appel à des connaissances extérieures pour une prochaine version de l'ECR (par exemple à des partenaires universitaires, à des instituts de recherche, à des experts régionaux ou internationaux).

Avancer des suppositions (ANNEXE F, MODÈLE DE RAPPORT D'ECR, SECTION 7) : Lorsque cela est nécessaire pour que l'ECR puisse aller à son terme, l'équipe technique peut avancer certaines suppositions concernant, par exemple, l'infrastructure, les pratiques ou l'épidémiologie de la maladie à l'origine de l'événement. Les suppositions sont des conjectures globales qui ont des chances de se concrétiser. Elles permettent souvent de mener à bien une évaluation des risques dans des contextes connus, mais sans preuve.

Par exemple, l'équipe technique suppose :

- que les cas/décès ont un lien épidémiologique avec des expositions à des animaux infectés même si aucune donnée factuelle de terrain n'est disponible ;
- que l'hygiène et les pratiques dans les marchés d'animaux vivants de la province A sont semblables à celles de la province B ;
- que la surveillance des personnes est susceptible de détecter des cas partout dans le pays ;
- que les pratiques d'abattage pendant un festival populaire sont les mêmes dans différentes îles.

Le rapport détermine et consigne les suppositions, et accorde la priorité aux informations nécessaires pour les confirmer ou les démentir, qui doivent être collectées avant la version suivante de l'ECR pour l'événement concerné. Lorsque des suppositions sont avancées, elles sont considérées comme « exactes » pour estimer la probabilité et l'impact.

Chaque pays et chaque événement sont différents. Les équipes tiennent compte du contexte, notamment des questions du risque, à l'heure de déterminer quelles sont les informations nécessaires et comment les trouver. Les annexes G et H décrivent les informations susceptibles d'être nécessaires et les sources potentielles.

L'étape 8.1 peut être effectuée en parallèle de l'estimation de la probabilité et de l'impact pour chaque question du risque (étape 8.3 ci-dessous).



Point essentiel

Certains types d'évaluation des risques comprennent spécifiquement une évaluation des dangers, une évaluation de l'entrée et une évaluation de l'exposition. La formulation de questions du risque adaptées respectant le cadrage de l'évaluation garantit l'inclusion des trois éléments. Il est également possible d'évaluer séparément le danger, l'entrée et l'exposition au moment de la caractérisation du risque.

Étape 8.2. **Cerner les informations manquantes**

(annexe F, modèle de rapport d'ECR, section 10)

Au cours de cette étape, l'équipe technique cerne et consigne clairement dans le rapport d'ECR toutes les informations manquantes ou de qualité insuffisante. Cela peut être effectué en parallèle, dans la mesure où les informations manquantes sont déterminées à l'étape 8.1.



Point essentiel

Après avoir avancé des estimations à l'étape 8.3, il convient de donner la priorité aux données manquantes notées à l'étape 8.2. Les informations spécifiques nécessaires pour estimer la probabilité et l'impact, ainsi que pour réduire l'incertitude lors de la prochaine itération de l'ECR, sont prioritaires.

Les étapes suivantes et les calendriers pour l'obtention des informations, la désignation du membre de l'équipe responsable et la détermination des sources d'information potentielles sont abordés et proposés dans le rapport. Lorsqu'une information essentielle pour la gestion des risques devient disponible, cela pourrait déclencher une nouvelle version de l'évaluation.

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Étape 8.3. **Estimer la probabilité et l'impact, et attribuer les degrés d'incertitude correspondants pour chaque question du risque**

(annexe F, modèle de rapport d'ECR, section 8)

Au cours de cette étape, l'équipe technique de l'ECR traite chaque question du risque de manière individuelle, considérant les cheminements des risques et les facteurs de risque associés pour chacune d'entre elles.



Points essentiels

Lorsque les informations sont peu nombreuses ou de mauvaise qualité :

- **ESSAYEZ** d'estimer la probabilité et l'impact avec précision, puis attribuez un degré élevé d'incertitude.
- **N'ATTRIBUEZ PAS** une probabilité et un impact « modérés » dans le but de contrebalancer l'absence de données factuelles.

8.3.1. **Estimer la probabilité**

Pour chaque question du risque, la probabilité (chances que se produise la situation décrite dans la question) est estimée en se fondant sur : 1) les informations disponibles, et 2) les avis d'experts transmis par l'équipe technique de l'ECR.

L'équipe technique étudie la façon dont le contexte dans lequel se déroule l'événement, notamment la capacité locale, pourrait influencer la probabilité ou l'impact de celui-ci. Cette évaluation du contexte peut comprendre des facteurs infrastructurels/programmatiques, sociaux, éthiques, techniques, scientifiques, économiques ou environnementaux/écologiques, par exemple l'évolution de l'agent pathogène, les capacités en matière de détection de cas, la gravité de la maladie chez les personnes, ainsi que la capacité du système de santé à riposter efficacement. L'évaluation du contexte est menée dans le cadre du processus d'ECR parallèlement à l'estimation de la probabilité et de l'impact de chaque question du risque.

Il se peut que les estimations de la probabilité pour des étapes particulières des cheminements des risques soient déjà disponibles grâce aux évaluations des risques propres aux secteurs. Ces estimations sont très utiles pour estimer les risques à l'interface.

Si l'équipe technique de l'ECR n'est pas en mesure d'estimer la probabilité pour une question particulière en se fondant sur les informations disponibles, elle prend note de la décision en consignnant les données manquantes et en expliquant sa décision dans le rapport. L'équipe technique effectue tout de même l'ensemble des autres étapes d'évaluation pour toutes les questions du risque.

Les estimations de probabilité sont classées dans une catégorie qualitative, comme le montre le tableau 2, sur la base de l'évaluation de la probabilité que se produise la situation décrite dans la question du risque.

Tableau 2: Critères permettant d'estimer la probabilité

Estimation de la probabilité	Critères
Élevée	Il y a des chances que la situation décrite dans la question du risque se produise.
Moyenne	La situation décrite dans la question du risque pourrait éventuellement se produire.
Faible	Il y a peu de chances que la situation décrite dans la question du risque se produise.
Négligeable	Il est presque certain que la situation décrite dans la question du risque ne se produira pas, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.



Point essentiel

Enregistrer la justification de chaque estimation : inclure toutes les informations clés sur lesquelles repose une estimation afin que les autres personnes puissent suivre la décision de l'équipe technique et comprendre clairement la façon dont l'estimation a été obtenue.

8.3.2. Attribuer un degré d'incertitude à la probabilité

Pour chaque question du risque, le degré d'incertitude (dans quelle mesure il est incertain que l'estimation relative à la probabilité ou à l'impact est exacte) est fixé selon : 1) la qualité et la quantité des données à disposition, et 2) l'opinion de l'équipe technique de l'ECR. L'étape 8.1 décrit les éléments à considérer concernant les données. Même lorsque les informations sont peu nombreuses ou de mauvaise qualité, la probabilité et l'impact sont estimés, puis un degré d'incertitude élevé est attribué.

Le degré d'incertitude est fixé en fonction des critères évoqués dans le tableau 3.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Tableau 3: Critères visant à estimer le degré d'incertitude

Incertitude	Critères
Très élevée	Absence de données ou d'informations fiables; résultats fondés sur des suppositions brutes uniquement
Élevée	Données ou informations fiables disponibles en quantité limitée; résultats fondés sur des hypothèses éclairées
Moyenne	Lacunes au niveau de la disponibilité ou de la fiabilité des données et des informations, ou données contradictoires; résultats fondés sur un consensus limité
Faible	Données et informations fiables disponibles, mais en quantité limitée ou variables; résultats fondés sur un consensus entre experts
Très faible	Données et informations fiables disponibles en quantité suffisante; résultats fortement ancrés sur des données empiriques ou des informations concrètes

8.3.3. Estimer l'impact

Chaque question du risque estime l'impact en fonction de la gravité de la situation qui prévaudrait si les circonstances exactes envisagées dans la question se produisaient.

L'ECR évalue habituellement l'impact à l'échelle de la population, à l'échelle locale, à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale plutôt qu'à l'échelle individuelle. L'impact à l'échelle d'une personne dépend en général de la gravité de la maladie et constitue un facteur dans l'évaluation du contexte.

L'ECR peut se pencher uniquement sur les impacts directs pour la santé et les systèmes de santé ou peut inclure un ensemble plus large d'impacts directs et indirects, par exemple sur le plan économique, social ou environnemental. Le comité directeur de l'ECR définit la portée des impacts à évaluer.

Les estimations d'impact sont classées dans une des quatre catégories qualitatives présentées au tableau 3 sur la base de l'évaluation de l'impact qu'aurait la situation décrite dans la question du risque. À l'heure d'attribuer la catégorie, l'équipe technique de l'ECR devrait se concentrer sur les préoccupations définies par le gouvernement au moment du cadrage de l'évaluation. Par exemple, si l'impact sur le tourisme est une préoccupation majeure pour le gouvernement, l'évaluation de l'impact devrait être axée sur cet aspect. Lorsqu'il existe des préoccupations dans plusieurs domaines, celles qui ont le plus grand impact devraient être choisies pour faire partie de la matrice des risques (module 3, étape 8.4) portant sur les questions du risque.

Tableau 4 : Critères permettant d'estimer l'impact si la situation décrite dans la question du risque se produit

Estimation de l'impact	Critères	Exemples d'impacts directs	Exemples d'impacts indirects (économique, social, environnemental)
Sévère	La situation décrite dans la question du risque aurait des conséquences NEGATIVES considérables sur la santé (ou les systèmes de santé) de la population	<ul style="list-style-type: none"> Pandémie éventuelle dans la population humaine (ou un large groupe de personnes à risque) ou la population animale (domestique ou faune sauvage) avec une forte mortalité; pertes importantes de bétail aux niveaux national et infranational Sévère perturbation des activités et services habituels 	<ul style="list-style-type: none"> Menace pour le commerce national et international: pertes de parts de marché, interdictions sur les importations par les autres pays, chute des prix sur les produits (ex: viande, œufs) Nombre important de mesures nécessaires aux niveaux national et international avec un coût considérable pour les différentes autorités et parties prenantes concernées Menace pour la sécurité alimentaire et/ou les approvisionnements alimentaires et indirectement sur les vies humaines au niveau national Perturbations de niveau comparable affectant d'autres secteurs
Modéré	La situation décrite dans la question du risque aurait des conséquences NEGATIVES importantes sur la santé (ou les systèmes de santé) de la population	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de cas dans plusieurs régions avec une mortalité importante dans la population humaine (ou un groupe moyen de personnes à risque) ou dans la population animale (domestique ou faune sauvage) 	<ul style="list-style-type: none"> Peut constituer une menace pour la sécurité alimentaire ou les approvisionnements alimentaires et indirectement pour les vies humaines au niveau régional Menace principalement pour le commerce national et éventuellement pour le commerce international sur des marchandises spécifiques produites dans les régions affectées (ex: foie gras et grippe aviaire) Plusieurs mesures nécessaires aux niveaux national et régional impliquant des coûts majeurs Perturbations de niveau comparable affectant d'autres secteurs
Mineur	La situation décrite dans la question du risque aurait des conséquences NEGATIVES marginales sur la santé (ou les systèmes de santé) de la population	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de cas humains rares (principalement dans des petits groupes de personnes à risque) avec une mortalité rare et un faible nombre de cas chez les animaux (domestiques ou faune sauvage) associé à une mortalité faible Zones affectées limitées (niveau régional ou inférieur) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune menace pour la sécurité alimentaire ou l'économie Mesures nécessaires au niveau régional impliquant des coûts faibles à modérés Perturbations de niveau comparable affectant d'autres secteurs
Négligeable	La situation décrite dans la question du risque aurait des conséquences NEGATIVES insignifiantes sur la santé (ou les systèmes de santé) de la population	<ul style="list-style-type: none"> Absence de cas humains et absence ou faible nombre de cas chez les animaux (domestiques ou faune sauvage) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune menace pour la sécurité alimentaire ou l'économie Certaines mesures nécessaires au niveau sous-régional et inférieur; coûts mineurs des mesures mise en œuvre au niveau sous-régional Perturbations de niveau comparable affectant d'autres secteurs

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Point essentiel

Si l'équipe technique a des difficultés pour se prononcer sur une estimation en raison des divergences d'avis des experts, tout doit être fait pour rendre une estimation unique sur la base des données factuelles à disposition.

8.3.4 Attribuer un degré d'incertitude à l'impact

Comme pour la probabilité, il convient d'estimer le degré d'incertitude relatif à l'impact. Veuillez consulter le tableau 3 à l'étape 8.3.2.



Point essentiel

Il est fondamental de communiquer le degré d'incertitude approprié aux décideurs et de consigner clairement le processus de réflexion dans le rapport d'ECR. Les décideurs disposent d'informations spécifiques pour créer des messages relatifs aux éléments inconnus, aux motifs et aux étapes qui permettront de recueillir les informations nécessaires.

Étape 8.4. : Représenter les estimations (annexe F, modèle de rapport d'ECR, section 8)

Les estimations de probabilité et d'impact sont représentées dans une matrice des risques (voir la figure 8) pour chaque question du risque dans le but de relier plus facilement les risques avec les options potentielles de gestion des risques. Le risque estimé pour chaque question du risque est marqué par un point ou une étoile. Les estimations individuelles pour chaque question ne sont pas combinées, mais interprétées séparément.

Le degré d'incertitude associé à chaque question du risque est précisé au moment de notifier les estimations de probabilité et d'impact ou au moment d'en débattre.

Figure 8. Matrice des risques

Probabilité	Élevée				
	Moyenne				
	Faible				
	Négligeable				
		Négligeable	Mineur	Modéré	Sévère
		Impact			

Un exemple montre la façon dont les résultats de l'évaluation des risques (probabilité et impact de l'introduction d'une maladie du bétail) pourraient avoir un lien avec la gestion des risques (utilisation de la surveillance):

- **Rouge**: il est essentiel d'appliquer des mesures d'atténuation (surveillance renforcée)
- **Jaune**: il convient d'examiner et d'ajuster les mesures d'atténuation (surveillance accrue: ciblée ou liée aux activités de surveillance existante)
- **Vert**: il convient de maintenir les mesures d'atténuation en vigueur (surveillance maintenue).

Étape 8.5. **Interprétation technique**

Sur la base des estimations de probabilité et d'impact, en tenant compte du degré d'incertitude pour chacune des questions du risque, et en fonction de la situation et du contexte national qui prévalent, l'équipe technique de l'ECR fournit une interprétation technique qualitative de l'évaluation globale des risques à l'intention du comité directeur.

L'interprétation technique de chaque question du risque constitue la base des décisions sur les options de gestion des risques par le comité directeur de l'ECR. Il s'agira peut-être de la seule partie du rapport (**ANNEXE F**) que liront les décideurs.

Une interprétation technique est effectuée après avoir caractérisé chaque question du risque afin de distinguer clairement les différentes interprétations. Lorsque toutes les questions ont été individuellement caractérisées, l'équipe technique peut éventuellement proposer une interprétation technique globale supplémentaire. Celle-ci doit comprendre un bref résumé technique des points suivants:

- questions du risque;
- principales suppositions;
- estimations de probabilité et d'impact, et incertitudes associées;
- justification des estimations;
- options principales de gestion/communication.

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Exemple: Caractériser le risque lié au virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène

Exemple d'interprétation technique abrégée présentée par le comité technique de l'ECR au comité directeur de l'ECR :

« L'équipe technique de l'ECR a évalué la probabilité qu'au moins une personne dans la région du lac Tonka soit exposée au virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène en contact avec des canards de basse-cour infectés au cours des trois prochains mois, ainsi que l'impact qu'aurait une telle situation. Elle (l'équipe) est arrivée à la conclusion que la probabilité était moyenne et l'impact modéré en partant du principe qu'il existe une possibilité d'importation de volailles infectées depuis des pays limitrophes touchés, car aucune inspection n'est mise en place aux frontières.

L'estimation selon laquelle la probabilité est moyenne se fonde sur les données à disposition concernant les migrations d'oiseaux vers le pays depuis des pays touchés, ainsi que sur les nombreuses publications portant sur les recherches menées dans d'autres pays, qui ont constaté que les marchés d'oiseaux vivants, comme il en existe, sont des lieux à haut risque de transmission de la maladie. L'estimation indiquant un impact modéré en cas d'incursion du virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène se fonde sur l'estimation des pertes économiques dues à la disparition de stocks de volailles et à la dégradation de la confiance des consommateurs, à l'indisponibilité de vaccins pour les humains, à un taux de mortalité élevé des cas humains, ainsi qu'à la dépendance du pays à la volaille en tant que source de nourriture ; ces facteurs sont contrebalancés par l'absence de transmission interhumaine démontrée dans d'autres pays. Les experts ont été d'avis que ce dernier point atténue l'impact par rapport à d'autres événements potentiels liés à des maladies. Le degré d'incertitude associé aux deux estimations s'explique par la disponibilité d'informations fiables. Même si seule une petite quantité de données provient de l'intérieur du pays, des recherches poussées sont menées sur la maladie dans plusieurs pays voisins.

L'équipe technique de l'ECR recommande au comité directeur de l'ECR d'approuver différentes mesures d'atténuation et de communication. Par exemple : renforcer la législation et la réglementation relatives aux mesures de contrôle à l'importation des volailles, ce qui comprend des zones de quarantaine vétérinaire aux principaux points frontaliers et des certificats d'inspection ; apposer de façon très visible des affiches aux points frontaliers et communiquer directement les nouvelles réglementations aux pouvoirs publics et aux personnes/entreprises privées dans les pays d'exportation.

Cette évaluation a été effectuée en se fondant sur les données et les informations obtenues à partir d'avis d'experts, dans des publications et auprès d'organisations officielles techniques ou de normalisation comme l'OIE, l'OMS et la FAO. Des lacunes importantes ont été relevées concernant la surveillance de la grippe aviaire hautement pathogène dans le pays. Il est recommandé de mettre en place une surveillance active au cours de l'année à venir, ainsi que de mener une prochaine ECR à partir d'informations mises à jour. »

Utilisation des produits de l'ECR

- 52 Étape 9**
Déterminer les options pour la gestion des risques et les messages à communiquer
- 53 Étape 10**
Retranscrire l'évaluation
- 55** Exemple: Fièvre de la vallée du Rift de la vallée du Rift
- 57 Documents à l'appui**



Étape 9: **Déterminer les options pour la gestion des risques et les messages à communiquer**

L'objectif des questions du risque est d'orienter les options de gestion et de communication dans les limites de la portée, de la finalité et des objectifs fixés par le comité directeur. La discussion technique de l'ECR cerne et hiérarchise les options, puis consigne, après en avoir débattu, les avantages et les inconvénients ayant une justification technique, notamment les coûts et l'intérêt de chaque option. Ces options et messages sont entièrement fondés sur les produits techniques de l'évaluation, et ils ont une justification scientifique. Par exemple, les mesures de gestion des risques ayant le plus d'impact sur la réduction du risque global et le moins d'impact négatif sur la production et le bien-être animal – qu'on appelle également les points de contrôle critiques – pourraient être prises en compte à l'heure de hiérarchiser les options.

Comme cela a été discuté pendant la caractérisation des risques et inclus dans la justification (module 3, étape 8), les facteurs et les variables contribuant au risque devraient servir de base à l'élaboration des options de gestion des risques et de communication sur les risques.

L'équipe technique de l'ECR propose des options générales pour la gestion des risques fondée sur des bases factuelles et pour des messages clés potentiels en lien avec les aspects de l'événement ou du danger évalué se produisant à l'interface homme-animal-environnement. Des options pour une gestion et des communications multisectorielles, ainsi que pour une gestion et des communications propres à chaque secteur, mais concordantes, peuvent être proposées ([VOIR LE CHAPITRE 5.5 DU GUIDE TRIPARTITE POUR LA GESTION DES ZOOSES](#)).

Un exemple d'option de gestion consiste à mener un exercice de simulation pour évaluer la riposte au danger. Un exemple d'option de communication consiste à faire savoir qu'il est sans danger de consommer de la viande bien cuite.

Étape 10: Retranscrire l'évaluation

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

L'équipe technique prend des notes détaillées (VOIR L'ANNEXE F, MODÈLE DE RAPPORT D'ECR) pendant qu'elle mène à bien l'ECR (MODULE 3, ÉTAPES 6 À 8). Un responsable de la prise de notes remplit le modèle à mesure que se déroule la discussion. Un rapport d'ECR, fourni au comité directeur après l'évaluation, détaille l'ensemble des informations.

Il est essentiel de consigner les éléments. L'équipe technique de l'ECR doit être en mesure de se pencher en détail sur le processus de réflexion derrière chaque étape de l'évaluation des risques afin de classer avec précision les informations et les avis d'experts utilisés, ainsi que les bases de chaque estimation de probabilité et d'impact effectuée pour chaque version de l'évaluation. Cela permet :

- de justifier ultérieurement les décisions du comité directeur de l'ECR ou d'autres instances ;
- d'estimer l'évolution des risques dans les versions suivantes en se fondant sur les mêmes critères, en particulier si les membres de l'équipe de l'ECR ont changé.

Le modèle de rapport d'ECR, ou tout autre format de rapport convenu par le comité directeur, permet de préparer un rapport standard complet d'ECR utile pour effectuer des comparaisons entre différentes versions d'une ECR. Le comité directeur détermine également s'il est nécessaire de dresser un rapport récapitulatif ou de joindre toute pièce ou tout autre document à l'appui selon ses besoins (VOIR MODULE 1, ÉTAPE 1.2).

Le responsable de l'ECR soumet le rapport d'ECR ainsi que l'éventuel rapport récapitulatif au comité directeur (MODULE 1, ÉTAPE 1.2) en fonction de l'urgence de l'évaluation. Le rapport peut consigner par écrit les éventuelles préoccupations de l'équipe technique de l'ECR ou les changements de processus qu'elle recommande, par exemple s'il manque des compétences dans l'équipe. Les propositions de changements à apporter aux questions du risque ou les nouvelles questions sont incluses et justifiées. Si besoin, le responsable de l'ECR attire directement l'attention du comité directeur sur ces préoccupations.

Concrétisation des résultats de l'évaluation des risques et étapes suivantes

Le comité directeur de l'ECR rend concrets les résultats de l'ECR dans toutes les situations. Ses missions sont les suivantes :

- Passer en revue les options de gestion des risques, les justifications et la hiérarchisation résultant de l'ECR.
- Décider des principales options de gestion des risques à mettre en application.
- Passer en revue le contenu clé proposé pour les messages à communiquer sur les risques, ainsi que les justifications issues du produit de l'ECR.
- Convenir du contenu essentiel des messages à communiquer sur les risques.
- Déterminer les étapes suivantes, le calendrier, les rôles et les responsabilités pour la gestion des risques et la communication sur les risques.

- Convenir des actions prioritaires et franchir les étapes suivantes.
- Décider du calendrier pour la prochaine itération de l'évaluation des risques.
- Passer en revue les plans (par exemple, les plans d'urgence ou de surveillance) dans tous les secteurs et intégrer les résultats de l'ECR lorsque cela est possible.

Le comité directeur de l'ECR se réunit une nouvelle fois peu après avoir finalisé l'évaluation afin de se pencher sur les résultats et de prendre des décisions concernant les prochaines étapes. Le comité passe en revue le rapport d'ECR ainsi que tout autre produit rédigé par l'équipe technique de l'ECR. Ses membres discutent des risques et de l'interprétation technique présentés par l'équipe technique de l'ECR en fonction de la finalité et des objectifs déterminés dans le cadrage de l'évaluation, des options de gestion et de communication proposées, ainsi que des conséquences pour l'élaboration de politiques. En outre, ils créent ou révisent le plan de gestion de l'événement ou du danger, notamment en matière de communication. Si nécessaire, ils peuvent demander à l'équipe technique de l'ECR des éclaircissements, des révisions ou toute analyse supplémentaire.

Il y a peu de chances que le comité directeur soit directement chargé de mettre application les mesures incluses dans les plans de gestion et de communication. La plupart de ces mesures seront mises en œuvre en vertu des responsabilités habituelles des ministères concernés de chaque secteur pertinent pour ce qui est de la surveillance, des communications et de la riposte. Certaines mesures et certains messages seront propres à un secteur, alors que d'autres seront conjoints, mais tous seront concordants et il n'y aura pas de contradiction.

Le comité directeur de l'ECR, en consultation avec l'équipe technique, décide du moment où l'équipe devra à nouveau se réunir pour réaliser une nouvelle version de l'évaluation, en fonction de l'urgence de la situation. Le comité directeur détermine les éléments déclencheurs poussant à lancer une évaluation d'urgence dans un délai plus court. Les ECR suivantes peuvent être effectuées rapidement si nécessaire (par exemple lors d'une réunion d'une demi-journée ou au téléphone) et il y a peu de chances qu'elles nécessitent une réunion sur plusieurs jours. Les schémas de cheminement des risques et les questions du risque peuvent souvent être réutilisés et ont seulement besoin d'être révisés si la situation épidémiologique ou le cadrage de l'évaluation évoluent. L'itération d'une ECR peut offrir l'occasion d'ajouter des compétences à l'équipe technique, ce qui devrait idéalement faire l'objet d'une confirmation de la part du comité directeur. Il convient de faire référence aux rapports d'ECR précédents lors des itérations suivantes d'une ECR.



Exemple: Fièvre de la vallée du Rift

L'équipe technique a proposé au comité directeur des options de gestion des risques et de communication sur les risques pendant le processus d'ECR afin de faire face aux risques sanitaires aux interfaces homme-animal-environnement liés au virus de la fièvre de la vallée du Rift.

La question du risque était la suivante: « Quels sont la probabilité et l'impact si au moins un ouvrier d'abattoir dans la province X est infecté par le virus de la fièvre de la vallée du Rift par contact avec des fluides d'un animal infecté entre avril et novembre de cette année? »

Options pour la gestion des risques à étudier par le comité directeur

Options de gestion à court terme

Lutte anti-vectorielle:

- Les agriculteurs devraient utiliser de l'insectifuge à pulvériser sur leurs animaux.

Infection des animaux:

- Les parties prenantes et les agriculteurs devraient envisager la vaccination pour éviter les flambées.

Détection précoce de flambées de fièvre de la vallée du Rift chez les animaux:

- Mettre en place une surveillance intégrée de la fièvre de la vallée du Rift chez les animaux au niveau infranational et instaurer des quarantaines en cas de flambée épidémique confirmée chez les animaux.

Lutte contre les flambées de fièvre de la vallée du Rift chez les animaux:

- Mettre en place des points de contrôle et des quarantaines.

Diagnostic avant abattage:

- Inspection et examen de tous les animaux avant de les charger dans des camions ou avant d'émettre une autorisation de vente.
- Amélioration des systèmes d'identification des animaux, de suivi et de retour d'informations.

Prévention des infections pendant et après l'abattage:

- Encourager l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés dans les abattoirs.
- L'application des mesures de sécurité et d'hygiène dans les abattoirs devrait être garantie par la direction et les inspecteurs sanitaires.

Options de gestion à long terme

Lutte anti-vectorielle:

- Les parties prenantes doivent déterminer les mesures existantes de lutte biologique contre les vecteurs respectueuses de l'environnement et encourager leur utilisation.

Détection précoce de foyers de fièvre de la vallée du Rift chez les animaux:

- Mettre au point des tests de diagnostic rapide utilisables sur le lieu des soins permettant de diagnostiquer rapidement la fièvre de la vallée du Rift.

Lutte contre les foyers de fièvre de la vallée du Rift chez les humains dans les abattoirs:

- Actualiser et appliquer le code national sur l'inspection des viandes ainsi que la loi sur la santé publique, entre autres

Diagnostic avant abattage:

- Instaurer des lieux d'abattage centralisés à l'échelle infranationale.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Exemple: Fièvre de la vallée du Rift (cont.)

Options pour la communication sur les risques à étudier par le comité directeur

- Les agriculteurs et les marchands d'animaux doivent être formés et sensibilisés à la détection des infections par la fièvre de la vallée du Rift dans les exploitations en notifiant les taux élevés d'avortements spontanés.
- Il convient de mettre sur pied des moyens de communiquer sur les répercussions de la fièvre de la vallée du Rift sur l'économie et les moyens de subsistance, entre autres.
- Il faut sensibiliser les ouvriers d'abattoir aux risques d'infection par la fièvre de la vallée du Rift et à l'utilisation appropriée des EPI.

Documents à l'appui

Lignes directrices relatives à l'évaluation des risques

1. Organisation mondiale de la Santé, 2014. Détection précoce, évaluation et réponse lors d'une urgence de santé publique. https://www.who.int/ihr/publications/WHO_HSE_GCR_LYO_2014.4/fr/.
2. World Health Organization. 2012. Rapid risk assessment of acute public health events. http://www.who.int/csr/resources/publications/HSE_GAR_ARO_2012_1/en/.
3. European Centre for Disease Prevention and Control. 2011. Operational guidance on rapid risk assessment methodology. www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/media/en/publications/Publications/1108_TED_Risk_Assessment_Methodology_Guidance.pdf.
4. OIE. Lignes directrices de l'OIE relatives à l'analyse des risques. https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_import_risk_analysis.htm.
5. Australian Institute for Disaster Resilience. National emergency risk assessment guidelines. Melbourne: AIDR: 2015. <https://knowledge.aidr.org.au/resources/handbook-national-emergency-risk-assessment-guidelines/>, accessed 26 June 2020).

Étape

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Annexes

- 60 Annexe A**
Modèle de mandat pour le comité directeur de l'ECR
- 63 Annexe B**
Modèle de mandat pour le responsable de l'ECR
- 65 Annexe C**
Conseils en matière de médiation pour le responsable de l'ECR
- 66 Annexe D**
Modèle de mandat pour l'équipe technique de l'ECR
- 68 Annexe E**
Modèle de mandat pour le groupe des parties prenantes de l'ECR
- 70 Annexe F**
Modèle de rapport d'évaluation conjointe des risques
- 78 Annexe G**
Informations potentiellement nécessaires pour l'évaluation
- 81 Annexe H**
Sources d'information potentielles
- 83 Annexe I**
Relier le cadrage de l'évaluation, les questions aux fins d'évaluation des risques et la gestion des risques
- 86 Annexe J**
Modèle de cadrage de l'évaluation

Annexe A. **Modèle de mandat pour le comité directeur de l'ECR**

Comité directeur de l'évaluation conjointe des risques – MANDAT

1. **Portée des travaux**

Le comité directeur de l'ECR supervise le processus d'ECR. Il ne prend pas part aux aspects techniques de l'évaluation des risques, mais il est responsable des décisions relatives à la gestion et aux communications en s'appuyant sur les résultats de l'ECR.

2. **Rôles et responsabilités**

Les rôles et responsabilités du comité directeur de l'ECR sont les suivants :

- définir la portée et le calendrier du processus d'ECR;
- choisir le responsable de l'ECR, qui devient ensuite membre du comité directeur;
- proposer la composition de l'équipe technique de l'ECR;
- examiner et interpréter les résultats de l'évaluation des risques;
- adopter et hiérarchiser les stratégies de gestion des risques et les messages à communiquer en se fondant sur l'ECR, et promouvoir la mise en application des mesures;
- réévaluer et modifier le processus d'ECR au besoin;
- choisir et réunir les membres du groupe des parties prenantes (facultatif);
- entretenir un dialogue continu avec l'équipe technique et le groupe des parties prenantes de l'ECR (le cas échéant), la médiation étant assurée par le responsable de l'ECR, afin d'évaluer et de modifier le processus au besoin.

3. Composition et structure

3.1. Composition

Le comité directeur de l'ECR est composé des points focaux désignés issus d'organismes publics concernés, ou de leurs représentants. Voici quelques exemples :

- Service du bétail, Ministère de l'agriculture
- Service de la lutte contre les maladies, Ministère de la santé
- Ministère de l'intérieur
- Responsable de l'ECR
- Service des relations publiques (afin de prodiguer des conseils en communication)

Les membres du comité directeur de l'ECR peuvent inviter des experts, des personnes-ressources ou des représentants d'organismes partenaires en tant qu'observateurs à une réunion du comité directeur de l'ECR. Néanmoins, seuls les membres participent à la prise de décisions.

3.2. Structure

Il est nécessaire de préciser la structure optimale de l'ECR. Par exemple

- Points focaux issus des organismes publics concernés ou leurs représentants en tant que membres du comité directeur
- Président et vice-président, choisis parmi les membres du comité directeur de l'ECR, selon une rotation annuelle
- Experts, personnes-ressources ou représentants des organismes partenaires en qualité d'observateurs ne prenant pas part à la prise de décisions

4. Fréquence des réunions et des rapports

- Le comité directeur de l'ECR convoque une première réunion dès que possible après la constitution du groupe.
- Le comité directeur de l'ECR convoque les réunions suivantes au plus tard une semaine après avoir reçu le rapport d'évaluation de la part de l'équipe technique de l'ECR. Le comité directeur de l'ECR se réunit au besoin ou au moins une fois par an.
- Le président convoque les réunions du comité directeur de l'ECR.
- Avec l'accord du président et du vice-président, et après consultation des autres membres, tout membre du comité directeur de l'ECR peut demander la tenue d'une réunion.
- Le président prépare les rapports de réunion.
- Les membres n'étant pas en mesure d'assister à la réunion transmettent leurs commentaires sur le rapport de réunion au président et aux autres membres au plus tard deux semaines après l'avoir reçu. À ce moment-là, le rapport est considéré comme confirmé et adopté.
- Les membres sont informés au moins une semaine à l'avance de la tenue de la réunion suivante, à moins que comité directeur de l'ECR doive traiter une affaire urgente, auquel cas il est permis de convoquer une réunion avec un délai plus court.

- À la fin de chaque réunion, le comité directeur de l'ECR détermine l'heure, la date et le lieu de la réunion suivante.
- Les rapports et les documents d'une réunion du comité directeur de l'ECR sont confidentiels et ne sont distribués qu'aux participants à la réunion. Les rapports ne peuvent être transmis à d'autres parties, en totalité ou en partie, qu'après avoir obtenu une autorisation écrite du président.

5. **Modification**

Le comité directeur de l'ECR est autorisé à modifier le présent mandat selon les besoins.

Annexe B. **Modèle de mandat pour le responsable de l'ECR**

Responsable de l'évaluation conjointe des risques – MANDAT

1. **Portée des travaux**

Le responsable de l'ECR met en place et applique le processus national d'ECR seulement pour l'événement ou la menace spécifiques décrits dans le cadrage de l'évaluation (VOIR MODULE 2, ÉTAPE 5). Le comité directeur de l'ECR détermine les tâches particulières dont doit s'acquitter le responsable de l'ECR.

2. **Rôles et responsabilités**

Les rôles et responsabilités du responsable de l'ECR sont les suivants :

- Choisir les membres de l'équipe technique de l'ECR.
- Discuter et convenir de la composition de l'équipe technique de l'ECR, du calendrier de ses travaux et des produits qu'elle doit générer conformément aux conseils du comité directeur de l'ECR.
- Diriger une analyse des parties prenantes.
- Choisir et inviter les organismes ou les individus devant prendre part au groupe des parties prenantes de l'ECR, en fonction des résultats de l'analyse des parties prenantes et des orientations du comité directeur de l'ECR.
- Diriger et superviser tous les aspects opérationnels du processus d'ECR pour cet événement ou cette menace en particulier.
- Coordonner et faciliter de façon suivie la communication et les activités entre l'équipe technique, le comité directeur et le groupe des parties prenantes de l'ECR afin d'évaluer et de modifier le processus si nécessaire.
- Prendre des décisions conformément à l'autorité conférée par le comité directeur.
- Réunir l'équipe technique de l'ECR et assurer la direction et la gestion administrative afin de garantir que ses membres comprennent leur rôle et remplissent les tâches qui leur sont confiées.
- Déterminer les difficultés notifiées au comité directeur de l'ECR pour résolution.
- Cerner les problèmes de ressources et trouver des solutions.

3. Désignation

Le comité directeur de l'ECR désigne le responsable de l'ECR. Il doit s'agir d'un haut fonctionnaire du gouvernement ou d'une personne occupant une fonction ou un poste spécifiques au sein d'un organisme public.

Annexe C. **Conseils en matière de médiation pour le responsable de l'ECR**

La médiation permet à différents groupes et organisations de travailler ensemble de façon plus efficace. Les conseils basiques en matière de médiation appuient les quatre modules d'ECR en créant l'environnement adapté pour le travail collaboratif.

1. **Conseils généraux en matière de médiation afin d'appuyer la collaboration et le flux opérationnel**

1. **Commencer en gardant à l'esprit la finalité** : connaître le public et l'objectif visé par l'atelier d'ECR.
2. **Mettre en avant la participation** : créer un environnement dans lequel tout le monde participe; donner des moyens d'action aux personnes qui s'expriment peu.
3. **Écouter de façon active** : donner la priorité aux messages clés et répéter les mots clés; laisser des temps de silence pour que chacun ait le temps de réfléchir et d'analyser les informations.
4. **Insister sur les points positifs et présenter les points négatifs sous un jour nouveau** : « très bonne remarque » ou « je vous remercie pour votre honnêteté ».
5. **Garder le rythme** : communiquer clairement les horaires de début et de fin; respecter le programme.

Conseils en matière de médiation propres à chaque module pour le responsable de l'ECR

MODULE 1 MISE EN PLACE DE L'ECR	<ul style="list-style-type: none"> • Si les compétences en médiation du responsable de l'ECR sont limitées, un spécialiste de la communication (sans compétences pertinentes propres à l'événement) peut se joindre au comité directeur. • Lorsque l'équipe technique de l'ECR est composée de moins de dix membres, chacun a la possibilité de s'exprimer. • Il est important de tenir compte des mandats et priorités des individus présents et des institutions représentées pour mener des discussions et prendre des décisions de façon objective.
MODULE 2 CADRAGE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'ECR	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable de l'ECR s'assure que les préoccupations de chaque secteur sont prises en compte dans le cadrage de l'évaluation.
MODULE 3 CONDUITE DE L'ECR	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable de l'ECR entretient un dialogue continu entre le comité directeur, l'équipe technique et le groupe des parties prenantes afin d'évaluer et de modifier en permanence la portée, les questions du risque et les cheminements des risques.
MODULE 4 UTILISATION DES PRODUITS DE L'ECR	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable de l'ECR entretient un dialogue continu entre le comité directeur, l'équipe technique et le groupe des parties prenantes, apportant des éclaircissements si nécessaires concernant les produits de l'ECR. • Dans l'idéal, le responsable de l'ECR continue de prendre part aux stratégies d'atténuation des risques et appuie les passerelles avec la version suivante.

Annexe D. **Modèle de mandat pour l'équipe technique de l'ECR**

Équipe technique de l'évaluation conjointe des risques – MANDAT

1. **Rôles et responsabilités**

Les rôles et responsabilités de l'équipe technique de l'ECR sont les suivants:

- Déterminer les données nécessaires pour mener à bien l'ECR.
- Partager les données essentielles, de même que l'expérience et les compétences pertinentes au regard de l'événement/danger évalué.
- Formuler et éclairer les questions du risque sur la base du cadrage de l'évaluation et des préoccupations générales du comité directeur.
- Déterminer et schématiser les cheminements potentiels des risques.
- Collecter les informations disponibles afin de caractériser la probabilité et l'impact pour chacune des questions du risque.
- Découvrir les lacunes au niveau données et les relever.
- Fournir une interprétation technique des estimations des risques.
- Déterminer et recommander les options en matière de gestion des risques et de communication sur la base des résultats de l'ECR.
- Documenter l'évaluation à l'aide du modèle de rapport convenu pour le comité directeur de l'ECR, partagé par l'intermédiaire du responsable de l'ECR.

2. Composition

L'équipe technique de l'ECR est un petit groupe d'experts de l'événement ou du danger sanitaire concerné, dotés des compétences nécessaires pour mener à bien l'évaluation des risques. Le responsable de l'ECR choisit les membres de l'équipe technique de l'ECR en s'appuyant sur les travaux du comité directeur de l'ECR, et se conforme aux étapes administratives convenues pour inviter ou nommer des agents d'organismes publics ou d'organisations non gouvernementales. L'équipe technique est composée de membres :

- dotés de compétences, ayant de l'expérience et détenant des informations essentielles pertinentes pour le danger ou l'événement évalué ;
- ayant si possible de l'expérience dans les processus d'évaluation des risques ;
- garantissant un équilibre entre les différents secteurs et disciplines au sein de l'équipe technique de l'ECR.

3. Fréquence des réunions et des rapports

- Le responsable de l'ECR convoque la première réunion de l'équipe technique de l'ECR dès que possible après la constitution du groupe.
- Avec l'accord du responsable de l'ECR, et après consultation des autres membres, tout membre de l'équipe technique de l'ECR peut demander la tenue d'une réunion.
- Les membres n'étant pas en mesure d'assister à la réunion transmettent leurs commentaires sur le rapport de réunion au président et aux autres membres au plus tard deux semaines après l'avoir reçu. À ce moment-là, le rapport est considéré comme confirmé et adopté.
- Les membres sont informés au moins une semaine à l'avance de la tenue de la réunion suivante, à moins que l'équipe technique de l'ECR doive traiter une affaire urgente, auquel cas il est permis de convoquer une réunion avec un délai plus court.
- À la fin de chaque réunion, l'équipe technique de l'ECR détermine l'heure, la date et le lieu de la réunion suivante.
- Les rapports et les documents d'une réunion de l'équipe technique de l'ECR sont confidentiels et ne sont distribués qu'aux participants à la réunion et au comité directeur. Les rapports ne sont transmis à d'autres parties, en totalité ou en partie, qu'après avoir obtenu une autorisation écrite du responsable de l'ECR.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

Annexe E. **Modèle de mandat pour le groupe des parties prenantes de l'ECR**

Groupe des parties prenantes de l'évaluation conjointe des risques – MANDAT

1. **Considerations generales**

Un groupe des parties prenantes peut être établi pour faire participer le secteur privé, l'industrie, le milieu universitaire ainsi que d'autres parties prenantes concernées au processus d'ECR et aux mesures de mise en œuvre et de gestion à appliquer par la suite. Ce groupe apporte une dimension multisectorielle et pluridisciplinaire à l'ECR et fait la promotion de la sensibilisation et de la communication. Même si ces rôles sont importants, la constitution d'un groupe des parties prenantes est une étape optionnelle du processus d'ECR.

2. **Portée des travaux**

La portée des travaux du groupe des parties prenantes de l'ECR fixe les limites au sein desquelles opère le groupe. Sa fonction principale est de proposer des perspectives variées et de conseiller le comité directeur de l'ECR à sa demande. Le groupe des parties prenantes n'a aucune fonction technique ou de prise de décisions.

3. **Rôles et responsabilités**

Les rôles et responsabilités du groupe des parties prenantes de l'ECR sont les suivants:

- Présenter les points de vue extérieurs au gouvernement sur les répercussions potentielles des mesures de gestion.
- Fournir des informations pertinentes (par exemple, les données pertinentes/nécessaires en possession du secteur privé ou des établissements universitaires).
- Mettre à disposition des informations pertinentes à la demande du comité directeur pour prendre des décisions de gestion/communication.
- Appuyer et préconiser l'application de mesures de gestion, et contribuer éventuellement à leur mise en œuvre.
- Adhérer aux messages à communiquer et les diffuser.

4. Nomination et composition

Le responsable de l'ECR invite les candidats à rejoindre le groupe des parties prenantes de l'ECR, en s'appuyant sur les orientations du comité directeur de l'ECR. Le groupe est composé de personnes ou d'organismes appartenant ou non au gouvernement. La sélection des membres des groupes des parties prenantes de l'ECR peut découler de l'analyse des parties prenantes, en tenant compte des contributions spécifiques de chacune et en reflétant la nature interdisciplinaire et multisectorielle de l'événement.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

Annexe F. **Modèle de rapport d'évaluation conjointe des risques**

1. **Titre de l'évaluation**

- Résumé en une phrase courte l'événement évalué.

Exemple: « Évaluation conjointe des risques liés à (événement/danger) à (lieu), (mois/année) ».

2. **Date, heure et lieu de l'évaluation, dates des précédentes évaluations des risques**

- Date, heure et lieu de l'évaluation

- Date de la dernière évaluation des risques menée pour cet événement.

3. **Participants et appartenances**

- Établir la liste des participants en indiquant leur nom et l'organisme auquel ils appartiennent.
- Préciser le responsable de l'ECR.

4. Résumé de l'événement

- Consiste en un bref résumé de l'événement ou du danger faisant l'objet de l'évaluation.
- Inclure une brève description répondant aux questions qui, quoi, où et quand, et précisant les mesures prises jusqu'à ce moment-là ainsi que d'autres informations pertinentes/essentiels.

5. Cadrage de l'évaluation

- Décrire le danger, la portée, la finalité et les objectifs, tels qu'ils ont été définis par le comité directeur de l'ECR.

6. Résumé de l'évaluation

- Résumé des résultats de l'évaluation et de l'interprétation technique comprenant les questions du risque et les estimations connexes de probabilité, d'impact et d'incertitude, ainsi que les facteurs qui contribuent le plus à ces estimations, les données manquantes et les principales options en matière de gestion/communication.

7. Principales suppositions sous-tendant l'ECR

(voir module 3, étape 8.1, section «Avancer des suppositions»)

- Toute supposition générale sur laquelle se fonde l'ECR, en particulier dans les cas où on dispose d'informations très limitées sur l'événement.
- Exemple : « La présente évaluation est fondée sur la supposition selon laquelle il existe un lien épidémiologique entre la maladie au sein de la population animale et au sein de la population humaine » dans le cas où il n'y a pas de certitude sur ce point.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

8. Résultats détaillés de l'évaluation des risques à partir des questions du risque (voir module 3, étapes 7 et 8)

- Remplir les sections suivantes pour chaque question du risque.

8A. Quels sont la probabilité et l'impact si...

- Indiquer dans sa totalité la première question du risque traitée.

Estimation de la probabilité A

Indiquer la probabilité estimée pour cette question du risque.

a) Justification de l'estimation de la probabilité A

- Préciser, sous forme de liste, les informations clés sur lesquelles repose l'estimation de la probabilité.
- Indiquer les suppositions éventuellement utilisées pour estimer cette probabilité (par exemple «il a été supposé que ce virus a la même prévalence parmi les populations de volaille que lors de la dernière flambée», «il a été supposé que la maladie causée par le virus parmi les populations de volaille ressemble à celle de la dernière flambée»).

b) Degré d'incertitude associé à l'estimation de la probabilité A

Indiquer le degré d'incertitude attribué pour l'estimation de la probabilité

c) Justification du degré d'incertitude associé à l'estimation de la probabilité A

Remarques/instructions: Indiquer les principales informations manquantes qui justifient le degré d'incertitude (par exemple, « sous-type de virus indisponible » ou « aucune donnée de prévalence sur l'infection parmi les populations de volaille »).

Estimation de l'impact A

Indiquer l'impact estimé pour cette question du risque.

a) Justification de l'estimation de l'impact A

- Préciser les informations clés sur lesquelles repose l'estimation de l'impact.
- Indiquer les suppositions éventuellement utilisées pour estimer cet impact (par exemple, «il a été supposé que le contrôle de la circulation des animaux est efficace»).

b) Degré d'incertitude associé à l'estimation de l'impact A

- Indiquer le degré d'incertitude attribué pour cette estimation de l'impact.

c) Justification du degré d'incertitude associé à l'estimation de l'impact A

- Indiquer, sous forme de liste, les principales informations manquantes qui justifient le degré d'incertitude (par exemple, « sous-type de virus indisponible » ou « aucune donnée sur la prévalence de l'infection parmi les populations de volaille »).

Matrice des risques pour la question du risque A

Probabilité	Élevée				
	Moyenne				
	Faible				
	Négligeable				
		Négligeable	Mineur	Modéré	Sévère
		Impact			

Cocher la case correspondant aux estimations de la probabilité et de l'impact pour la question du risque étudiée.

d) Interprétation technique de la question du risque A

Résumé des conclusions en se fondant sur les estimations et le degré d'incertitude, mettant notamment en lumière les informations clés et les informations manquantes les plus pertinentes. Possibilité d'inclure certaines options concernant le niveau nécessaire de gestion des risques et de messages à communiquer sur les risques (voir module 3, étape 8, Exemple de pays).

8B. Quels sont la probabilité et l'impact si...

Indiquer dans sa totalité la première question du risque traitée.

Estimation de la probabilité B

Indiquer la probabilité estimée pour cette question du risque.

a) Justification de l'estimation de la probabilité B

- Préciser, sous forme de liste, les informations clés sur lesquelles repose l'estimation de la probabilité.
- Indiquer les suppositions éventuellement utilisées pour estimer cette probabilité (par exemple « il a été supposé que ce virus a la même prévalence parmi les populations de volaille que lors de la dernière flambée », « il a été supposé que la maladie causée par le virus parmi les populations de volaille ressemble à celle de la dernière flambée »).

b) Degré d'incertitude associé à l'estimation de la probabilité B

Indiquer le degré d'incertitude attribué pour l'estimation de la probabilité

c) Justification du degré d'incertitude associé à l'estimation de la probabilité B

Indiquer les principales informations manquantes qui justifient le degré d'incertitude (par exemple, « sous-type du virus indisponible » ou « aucune donnée sur la prévalence de l'infection parmi les populations de volaille »).

Estimation de l'impact B

Indiquer l'impact estimé pour cette question du risque.

a) Justification de l'estimation de l'impact B

- Préciser les informations clés sur lesquelles repose l'estimation de l'impact.
- Indiquer les suppositions éventuellement utilisées pour estimer cet impact (par exemple, « il a été supposé que le contrôle de la circulation des animaux est efficace »).

b) Degré d'incertitude associé à l'estimation de l'impact B

- Indiquer le degré d'incertitude attribué pour cette estimation de l'impact.

c) Justification du degré d'incertitude associé à l'estimation de l'impact B

- Indiquer, sous forme de liste, les principales informations manquantes qui justifient le degré d'incertitude (par exemple, « sous-type du virus indisponible » ou « aucune donnée de prévalence sur l'infection parmi les populations de volaille »).

Matrice des risques pour la question du risque B

Probabilité	Élevée				
	Moyenne				
	Faible				
	Négligeable				
		Négligeable	Mineur	Modéré	Sévère
		Impact			

Cocher la case correspondant aux estimations de la probabilité et de l'impact pour la question du risque étudiée.

d) Interprétation technique de la question du risque B

Résumé des conclusions en se fondant sur les estimations et le degré d'incertitude, mettant notamment en lumière les informations clés et les informations manquantes les plus pertinentes. Possibilité d'inclure certaines options concernant le niveau nécessaire de gestion des risques et de messages à communiquer sur les risques (voir module 3, étape 8, Exemple de pays).

8C, 8D, etc. Quels sont la probabilité et l'impact si...

Fournir les évaluations pour les autres questions du risque.

9. Interprétation technique globale (en option)

Fournit un résumé global des conclusions si nécessaire afin de compléter les interprétations techniques pour chaque question du risque.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

10. **Informations nécessaires** (voir module 3, étape 8.2, section «Cerner les informations manquantes»)

- Inclure les informations spécifiques prioritaires nécessaires pour estimer la probabilité et l'impact, ainsi que pour réduire l'incertitude lors de la version suivante de l'ECR.
- Possibilité d'identifier les sources potentielles de ces informations.

11. **Options relatives à la gestion des risques à examiner par le comité directeur** (voir module 4, étape 9)

Résumer les options proposées de gestion des risques, en particulier les éventuelles priorités.

12. **Options relatives à la communication sur les risques à examiner par le comité directeur** (voir module 4, étape 9)

Résumer les options proposées pour la communication sur les risques, en particulier les éventuelles priorités.

13. **Tout autre point à consigner**

Par exemple, sources significatives de conflit ou absence de consensus entre les experts.

14. Prochaines étapes recommandées

Résumer les étapes visant à recueillir les données prioritaires telles qu'elles ont été déterminées dans le modèle de rapport d'ECR à la section 10 ci-dessus, y compris en menant éventuellement des évaluations des risques propres à un secteur.

15. Délai proposé avant la prochaine évaluation conjointe des risques pour cet événement

Délai proposé avant la prochaine version ou le déclenchement de la prochaine version en fonction de l'urgence ou d'autres facteurs (par exemple, la collecte des données).

16. Pièces jointes

Options visant à inclure au besoin les documents à l'appui :

- données/informations utilisées ;
- schémas des cheminement du risques ;
- résultats des évaluations des risques propres à chaque secteur.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

Annexe G. Informations potentiellement nécessaires pour l'évaluation

Épidémiologie et présentation clinique

1. Informations portant principalement sur la santé humaine

- nombre de cas humains/d'événements et sous-populations touchées considérées, date de début de l'événement et chronologie de la progression;
- âge, genre, exposition;
- étapes, période d'incubation, période de transmissibilité;
- signes cliniques, taux de létalité et gravité des cas, populations à risque;
- antécédents de traitements, résultats;
- antécédents de voyages;
- présence d'autres cas, suspects ou confirmés, parmi les contacts étroits ou les agents de santé;
- poursuite de la propagation et groupes de cas liés à une potentielle transmission interhumaine;
- cas semblables dans le pays/la région (récents et antérieurs).

2. Informations portant principalement sur la santé animale

- activité de la maladie parmi les populations d'animaux du pays/de la région (espèces, sous-populations touchées étudiées, nombre de cas et étapes/emplacement, date de début de l'événement et chronologie de la progression, incidence/prévalence);
- réservoir/source d'origine en cours;
- profils et systèmes de production animale pertinents pour l'exposition humaine;
- informations sur la chaîne de valeur propre à chaque espèce, ce qui comprend les déplacements au sein d'un pays et à l'international, ainsi que les données issues du suivi des prix de la chaîne de valeur transfrontalière.

3. Informations générales et à l'interface

- sources d'exposition humaine potentielle (homme, animal, environnement);
- saisonnalité ou autres effets connus, p. ex. comportements et pratiques de nature saisonnière et culturelle (saison des festivals ou de la chasse, constitution saisonnière de stocks);
- activités économiques élargissant l'interface homme-bétail-faune sauvage (p. ex. chasse, écotourisme, transhumance, avancée de l'agriculture);
- environnement contaminé;
- vecteurs et hôtes amplificateurs, le cas échéant;
- introduction ou réinstallation d'espèces sauvages aux fins de conservation, le cas échéant;
- questions de sécurité sanitaire des aliments, le cas échéant.

4. Agent pathogène/danger

- Agent humain/agent animal: identification/confirmation en laboratoire, existence d'isolats et emplacement, sous-type/clade/souche/sérotype, sensibilité aux antimicrobiens, mutations génétiques/marqueurs étudiés.
- Modifications du virus (antigénicité, modifications génétiques ou événements de réassortiment).
- Circulation habituelle d'un sous-type/d'un clade/d'une souche/d'un sérotype à l'échelle régionale/mondiale.
- Transmissibilité aux humains et interhumaine (R_0 ⁶, si ce chiffre est connu).
- Voies de transmission parmi les populations d'animaux.
- Relation dose-effet, si ce point est pertinent.
- Disponibilité d'un vaccin pour les animaux.
- Excrétion, malgré la vaccination.

5. Contexte

- Écologie/climat.
- Production animale et systèmes de commercialisation, pourcentage de foyers hébergeant des espèces hôtes, utilisation des marchés d'animaux vivants dans les zones touchées.
- Type d'enquêtes menées à ce jour.
- Efficience/efficacité des systèmes nationaux de surveillance parmi les populations humaines.

⁶ R_0 : taux de reproduction de base, qui est une mesure du potentiel de transmission des agents pathogènes/d'une maladie

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

- Capacité des hôpitaux et capacité de montée en puissance.
- Efficience/efficacité des systèmes nationaux de surveillance parmi les populations d'animaux.
- Mesures mises en place (ainsi que leur application et leurs conséquences), activités d'enquête/de contrôle et niveau/distribution de la mise en application.
- Questions culturelles, comportements de recours aux soins, vacances.
- Situation politique, problèmes de sécurité.
- Conséquences économiques et sociales.
- Déplacements transfrontaliers des populations.

Annexe H. Sources d'information potentielles

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

1. Ministères

- Rapports sur les événements (par exemple compilés auprès de réseaux nationaux sur la santé animale, d'agents chargés de la santé animale dans leur village, ainsi que d'agriculteurs, d'ouvriers et de commerçants dans les marchés d'animaux vivants)
- Rapports de laboratoire
- Rapports cliniques/dossiers hospitaliers
- Rapports d'enquête sur une flambée épidémique
- Statistiques nationales (par exemple statistiques sur la main-d'œuvre, chiffres et démographie de la population animale et humaine)
- Statistiques ou rapports sur les déplacements transfrontaliers d'animaux et/ou d'humains
- Statistiques sur les densités des populations animales et humaines
- Législation et réglementation existantes à l'échelle nationale et infranationale pertinentes pour des dangers spécifiques

2. FAO/OIE/OMS

- Bureaux régionaux et bureaux de pays de l'OMS (par exemple instauration de systèmes de surveillance, capacité des hôpitaux, mesures en vigueur et mise en application, contraintes au niveau des infrastructures, comportement de recours aux soins, aspects culturels, programmes de vaccination)
- Fiches repères de l'OIE
- Rapports WAHIS de l'OIE
- Fiches techniques de l'OIE
- Bureaux régionaux et de pays FAO-ECTAD
- Rapports de mission de la FAO
- Données/examens scientifiques du réseau OFFLU
- Données de laboratoire de référence de la FAO ou de l'OIE sur les comportements des virus (y compris des études de mise à l'épreuve) et sur les vaccins
- Évaluations mondiales des risques liés aux virus H7N9, H5Nx, Ebola et SARS-CoV-2 menées par la FAO
- Manuels de la FAO sur des maladies en particulier

- Évaluation des risques liés à des dangers spécifiques par l'OMS
- Base de données FAOSTAT pour la production et le commerce de bétail (import/export)

3. Consultables par le grand public

- Expérience des experts (y compris technique et contextuelle)
- Données cliniques anciennes sur des dangers semblables
- Articles dans les médias, rapports ProMed
- Informations de la CIM-10
- Évaluations des risques menées par d'autres organismes et organisations, tels que les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence pour la Santé Animale et des Plantes (APHA), Service de l'inspection de la salubrité des aliments du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA-FSIS), sur des dangers semblables
- Control of Communicable Disease Manual (Heymann DL)
- Articles publiés dans des journaux à comité de lecture
- Données techniques disponibles sur Internet (par exemple sur le climat ou la météorologie)

Annexe I. Relier le cadrage de l'évaluation, les questions aux fins d'évaluation des risques et la gestion des risques

Les questions aux fins d'évaluation des risques (ou « questions du risque ») sont formulées de façon à aborder les préoccupations précises du comité directeur de l'ECR (telles qu'elles sont précisées dans le cadrage de l'évaluation) et sont directement liées aux options de gestion et de communications. Le tableau ci-dessous présente des exemples génériques de ces relations. Elles sont décrites plus en détail en s'appuyant sur le danger, l'emplacement géographique et la période concernés.

Préoccupations décrites dans le cadrage de l'évaluation	Exemple de question du risque Probabilité et impact si...	Considérations techniques	Options possibles de gestion/communication
1. Sûreté des marchés d'animaux vivants	... une personne soit/est exposée à l'agent pathogène dans un marché d'animaux vivants...	Présence de l'agent pathogène dans les marchés d'animaux vivants	Réduire la présence de l'agent pathogène dans la chaîne de valeur
		Transmissibilité aux humains	Communication visant à améliorer la compréhension des risques et de ce que les personnes peuvent faire pour se protéger contre une exposition
		Activités de lutte contre l'agent pathogène	Amélioration de la lutte contre l'agent pathogène dans les marchés (p. ex., jours de repos, nuit sur place interdite)
2. Craintes et impressions du grand public, conséquences négatives pour les voyages et le tourisme	... une personne tombe gravement malade ou décède d'une infection due au contact avec l'eau d'un lac récréatif...	Capacité du système de santé humaine et du secteur de la faune sauvage à détecter la maladie	Surveillance ciblée pour une détection précoce
		Capacité du secteur de l'environnement à détecter la contamination par des agents pathogènes	Communication visant à améliorer la compréhension des risques et de ce que les personnes peuvent faire pour se protéger contre une exposition
			Mesures visant à gérer la contamination par la faune sauvage des eaux récréatives
			Mettre en place des systèmes de suivi de la contamination des eaux récréatives

Préoccupations décrites dans le cadrage de l'évaluation	Exemple de question du risque Probabilité et impact si...	Considérations techniques	Options possibles de gestion/communication
3. Transmission de l'agent pathogène dans les foyers	... une personne soit/est infectée lorsqu'elle achète des animaux ou élève des animaux chez elle...	Présence de l'agent pathogène parmi les populations d'animaux domestiques	Suivi de l'agent pathogène et lutte contre ce dernier parmi les populations d'animaux chez les particuliers
		Présence de l'agent pathogène parmi les populations d'animaux vendus par des commerçants	Suivi de l'agent pathogène et lutte contre ce dernier parmi les populations d'animaux transportés à titre privé et vendus à des particuliers
4. Maladie arrivant depuis l'étranger	... une personne soit/est infectée en raison d'un contact avec des animaux importés illégalement...	Nombre, source, destination et utilisation prévue des animaux infectés ayant traversé la frontière	Contrôle plus strict des déplacements transfrontaliers
			Communication visant à améliorer la sensibilisation à la maladie dans les communautés frontalières
			Accroissement de la surveillance dans les communautés frontalières ou dans les chaînes de valeur connues
5. Transmission due à des animaux sauvages	... une personne soit/est infectée après un contact avec des animaux sauvages...	Présence de l'agent pathogène parmi les populations d'animaux domestiques	Communication visant à améliorer la sensibilisation aux risques de tomber malade liés à la chasse et à d'autres contacts avec des animaux potentiellement malades ou morts
		Fréquence et probabilité de la transmission liée à des contacts entre des animaux sauvages et des personnes	Fréquence et probabilité de la transmission liée à des contacts entre des personnes et des environnements contaminés par des animaux sauvages
		Frequency and likelihood of transmission associated with contacts between people and environments contaminated by wild animals	
Remarque: Dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'il est complexe/difficile de poser un diagnostic, la question du risque peut se concentrer sur un substitut de la maladie, par exemple sur les morsures de chien plutôt que sur les cas de rage. Les exemples particuliers présentés ci-dessous illustrent ce point.			

Préoccupations décrites dans le cadrage de l'évaluation	Exemple de question du risque Probabilité et impact si...	Considérations techniques	Options possibles de gestion/communication
6. Taux de morsures de chien dans la population humaine	... une personne ait/a besoin d'être traitée pour une morsure de chien...	Nombre de chiens errants	Communication visant à améliorer la sensibilisation à la maladie en lien avec les morsures de chien
		Fréquence des contacts entre les chiens errants et les personnes	Campagnes de stérilisation des chiens errants
		Types et nombre de chiens responsables de morsures	
7. Rage parmi les personnes	... une personne soit/est exposée à la rage en contact avec des chiens...	Capacité du système de santé à détecter les expositions à haut risque et à fournir une prophylaxie post-exposition	Mesures visant à améliorer la détection et la notification des morsures de chien, et l'administration d'une prophylaxie post-exposition
		Taux d'infection rabique des chiens	Campagnes de vaccination des chiens
8. Rage parmi les personnes	... une personne soit/est exposée à la rage en contact avec la faune sauvage...	Taux d'infection rabique des chauves-souris et d'autres animaux sauvages	Mesures visant à réduire la prévalence de la rage au sein des populations d'animaux sauvages (p. ex. largage d'appâts)
			Communication sur les façons de réduire les risques de maladie liés à un contact avec les animaux sauvages

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

Annexe J. **Modèle de cadrage de l'évaluation**

Modèle de cadrage de l'évaluation conjointe et tripartite des risques (Remplir un modèle par danger)

Le présent modèle permet au comité directeur de l'évaluation conjointe des risques (ECR) de fixer un cadre de façon à ce que l'évaluation et les options connexes de gestion des risques et de communication répondent aux préoccupations spécifiques du gouvernement à ce moment-là. En se fondant sur ce cadrage de l'évaluation, l'équipe technique de l'ECR détermine les questions aux fins d'évaluation des risques auxquelles l'ECR doit répondre, et propose des options adaptées et pertinentes de gestion des risques et de communication.

Il convient de donner le plus possible d'informations précises.

1. **Danger**

(1) Danger, zoonose prioritaire ou événement lié à une zoonose qui est source de préoccupation et doit être évalué

(2) Quelle est la principale préoccupation du gouvernement en lien avec ce danger ?

2. Portée

Dans la plupart des cas, la portée de l'ECR est la suivante : risques sanitaires à l'interface homme-animal-environnement liés au danger susmentionné dans le pays (en précisant également la zone géographique ou la juridiction concernées, p. ex. au niveau national ou infranational).

(3) La portée de la proposition d'évaluation répond-elle bien à cette définition ?

Oui Non

(4) Si la réponse est non, quelle est la portée ?

(5) Quelles sont les zones géographiques et les juridictions concernées ?

(6) Y a-t-il d'autres aspects essentiels à inclure dans la portée (voir l'étape 5.2 du module 3 de l'outil opérationnel pour l'ECR) ?

Oui Non

(7) Si la réponse est oui, quels sont les autres aspects dont la portée doit tenir compte ?

3. Finalité

En règle générale, la finalité de toute évaluation des risques (la raison pour laquelle l'évaluation est menée) est d'appuyer l'atténuation des risques associés au danger.

(8) La finalité de la proposition d'évaluation répond-elle bien à cette définition ?

Si No

(9) Si la réponse est non, quelles sont les finalités supplémentaires ou plus spécifiques ?

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

4. Objectif clé

En règle générale, l'objectif clé (buts ou résultat attendu) est de fournir une base aux décisions de gestion ou de communication.

(10) L'objectif clé de la proposition d'évaluation répond-il bien à cette définition ?

Oui Non

(11) Si la réponse est non, quels sont les objectifs supplémentaires ou plus spécifiques ?

5. Équipe technique de l'ECR

(12) Quels sont les institutions ou organismes gouvernementaux (ou non gouvernementaux) dotés des compétences nécessaires et détenteurs des informations pertinentes pour l'éventail complet des aspects décrits ci-dessus ?

(13) Est-il nécessaire d'informer ou de faire participer d'autres parties prenantes ? ⁷

⁷ Dans le Guide tripartite pour la gestion des zoonoses, les parties prenantes sont définies comme les individus ou les groupes qui participent ou devraient participer en tant que partenaires à la prévention ou à la gestion des zoonoses ou d'autres menaces pour la santé partagées à l'interface homme-animal-environnement. Les parties prenantes comprennent les acteurs ayant un impact sur les menaces liées aux zoonoses, ainsi que ceux qui sont touchés par ces menaces ou qui ont l'impression de l'être. Cela inclut les acteurs qui pourraient être concernés par les mesures visant à lutter contre les zoonoses.

Glossaire



Tous les termes et définitions ci-dessous ne sont utilisés que dans le contexte de l'outil opérationnel de l'ECR et peuvent être utilisés différemment ailleurs, y compris dans d'autres publications de la FAO, de l'OIE et/ou de l'OMS. Les pays peuvent choisir d'utiliser leur propre terminologie pour la mise en œuvre de l'ECR.

Agent responsable d'une zoonose: Agent pathogène ou danger qui cause une zoonose.

Analyse des parties prenantes: Processus consultatif par lequel toutes les parties prenantes concernées par la menace pour la santé à l'interface homme-animal-environnement sont identifiées et que les relations et les réseaux qui les lient sont cartographiés.

Animal: Animaux domestiques (animaux de compagnie et bétail) et animaux sauvages, y compris les animaux para-domestiques ou les animaux non domestiques habitant en milieu urbain (par exemple rats, pigeons).

Approche multisectorielle «Une seule santé»: Inclusion de plusieurs disciplines et de plusieurs entités gouvernementales et non gouvernementales à l'interface homme-animal-environnement afin d'aborder conjointement la question de la santé de façon plus efficace, plus efficiente ou plus durable que lorsque l'action est menée par un seul secteur.

Approche «Une seule santé»: Approche visant à lutter contre une menace pour la santé à l'interface homme-animal-environnement en se fondant sur la collaboration, la communication et la coordination de toutes les disciplines et de tous les secteurs concernés, dans le but d'obtenir les meilleurs résultats sanitaires possible aussi bien pour les humains que pour les animaux; une approche «Une seule santé» peut être appliquée au niveau infranational, national, régional et mondial.

Atténuation: Voir «Réduction des risques».

Capacité: Aptitude à réaliser quelque chose, en se référant souvent à quelque chose de mesurable (par exemple, capacité d'un laboratoire à tester 100 échantillons par jour pour la grippe aviaire).

Cartographie: Collecte et examen exhaustif des informations relatives aux infrastructures, aux activités, aux ressources, etc. qui existent déjà dans le pays pour lutter contre les zoonoses.

Collaboration: Individus ou institutions œuvrant de concert pour produire ou réaliser quelque chose.

Communication sur les risques: Échange en temps réel d'informations, de conseils et d'opinions entre les experts, les responsables communautaires ou les fonctionnaires, d'une part, et les personnes à risque ou ayant une influence directe en matière d'atténuation des risques grâce à leurs pratiques ou à leur comportement, d'autre part. La communication sur les risques garantit que les personnes et les communautés soient conscientes des menaces actuelles, et elle est utilisée pour promouvoir les comportements visant à limiter les risques en cours.

Conjoint: État par lequel on est ou fait quelque chose ensemble.

Contexte: Éventail complet des circonstances, du contexte ou de l'environnement dans lesquels un événement se produit ou une situation prévaut, exposé en des termes permettant de comprendre et d'évaluer pleinement l'événement ou la situation.

Coordination: Organisation des différentes parties qui composent une activité afin de leur permettre d'œuvrer efficacement de façon conjointe.

Danger: Tout élément pouvant potentiellement entraîner des effets indésirables pour la santé (par exemple virus, bactérie, produit chimique, inondation, séisme, serpent); peut être qualifié de menace.

Discipline: Domaine de connaissances (par exemple économie, virologie, épidémiologie, droit, médecine clinique, biologie des vecteurs).

Environnement: Complexe de facteurs physiques, chimiques et biotiques (par exemple le climat, le sol, le vivant) ayant un effet sur un organisme ou une communauté écologique et déterminant en fin de compte sa forme ou sa survie; ici, il est question de l'emplacement physique et du contexte dans lesquels les humains et les animaux vivent et interagissent.

Évaluations des risques: Dans ce contexte, on définit l'évaluation des risques comme le processus systématique de collecte, d'évaluation et de documentation des informations dans le but d'estimer le niveau de risque et l'incertitude connexe concernant un événement lié à une zoonose, pendant une période précise et à un endroit particulier.

Événement: Occurrence d'une zoonose, qu'il s'agisse d'une flambée, d'une épidémie ou d'une pandémie touchant les humains ou les animaux. Ce terme peut faire référence ou non à des cas cliniques (un seul ou un petit nombre) ou à la détection d'infections par une zoonose (une seule ou un petit nombre), en fonction du danger et des circonstances.

Exposition: Condition par laquelle un sujet est mis en présence d'un agent pathogène responsable d'une zoonose, pouvant entraîner une infection.

Facteur de risque: Toute variable physique ou contextuelle qui contribue à la probabilité ou à l'impact d'une zoonose prioritaire, d'un événement lié à une zoonose ou d'une situation d'urgence au niveau individuel ou d'une population.

Faune sauvage: Animaux considérés comme sauvages ou domestiques retournés à l'état sauvage, ou qui ne sont pas adaptés aux situations domestiques; il peut s'agir de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles, d'amphibiens, etc.

Gestion des risques: Définition et mise en application de politiques et d'activités visant à éviter ou à limiter la probabilité et/ou l'impact d'événements en cours ou potentiels liés aux zoonoses. En pratique, la gestion des risques consiste souvent à riposter aux événements en cours liés à des maladies (par exemple quarantaine, abattage, contrôle des déplacements).

Gouvernance: Ensemble de structures, de politiques, de processus ou de décisions appuyant la gestion d'un système ou d'un groupe.

Infranational: Niveaux administratifs inférieurs au niveau central ou national.

Institutions universitaires/académiques: Établissements d'enseignement supérieur. Peut désigner des institutions financées ou ofinancées par des fonds publics, ou ainsi que des institutions fonctionnant sous et relevant des Ministères de l'éducation ou du travail.

Intégré: Combinaison d'au moins deux choses en une seule.

Interface homme-animal-environnement: Éventail des contacts et des interactions entre les personnes, les animaux, leurs produits et leurs environnements; dans certains cas, cette interface facilite la transmission d'agents pathogènes responsables de zoonoses ou entraîne la mise en commun des menaces pour la santé.

Itératif : Nature d'un élément conduit/reconduit périodiquement dans le temps, le plus souvent dans le but d'obtenir des résultats plus précis.

Mécanisme «Une seule santé» : Système permanent appartenant à une infrastructure, ou groupe ou réseau organisé conçu dans le but d'accomplir une tâche particulière; ici, dans le contexte d'un mécanisme de coordination multisectoriel, il s'agit d'un groupe permanent et organisé œuvrant en vertu d'un ensemble de procédures documentées. Il peut porter le nom de plateforme, comité, équipe spéciale, groupe de travail, etc.

Menace : Danger, agent, événement, préoccupation ou problème lié à une zoonose qui fait peser des risques sur la santé humaine ou animale.

Ministère : Entité gouvernementale nationale chargée d'un sujet ou d'un secteur en particulier, pour lequel elle est habituellement l'autorité compétente. Il peut porter des noms différents selon les pays (par exemple agence, service, direction).

Multisectoriel : Qui implique la participation de plusieurs secteurs œuvrant conjointement à la mise en place d'un programme ou d'une riposte à un événement. Cela n'implique pas nécessairement la participation des secteurs de la santé humaine, animale et de l'environnement, comme c'est le cas avec l'approche «Une seule santé» (voir la définition).

Partie prenante : Individu ou groupe qui participe ou devrait participer à la prévention ou à la gestion d'une menace pour la santé à l'interface homme-animal-environnement, ou qui a un impact sur cette menace pour la santé, est touché par elle ou a l'impression de l'être, notamment ceux qui peuvent être touchés par n'importe quelle mesure de gestion des risques qui en découle.

Produit : Documentation ou autre témoignage physique ou mesurable d'un résultat.

Réduction des risques/atténuation des risques : Définition et mise en application de politiques et d'activités conçues pour éviter que les agents responsables des zoonoses engendrent des risques sanitaires ou pour limiter leur fréquence, leur distribution, leur intensité ou leur gravité. En pratique, il est souvent question d'éviter ou de réduire les risques et/ou l'impact actuels ou futurs.

Région : Groupe de pays ayant certains caractères similaires, habituellement un lien géographique.

Réservoir : Tout animal, toute personne, toute plante, tout sol, toute substance ou toute combinaison de ces éléments dans lequel vit et se multiplie habituellement un agent responsable d'une zoonose, et dont ce dernier dépend pour sa survie. C'est depuis le réservoir que la substance infectieuse est transmise à un humain, un animal ou tout autre hôte susceptible.

Résultat : Retombées ou effet d'une activité.

Riposte : Activités menées en réaction à une zoonose, qui peuvent aller d'une surveillance accrue à une riposte à une situation d'urgence par tous les moyens.

Risque : Fonction de la probabilité qu'un événement lié à une zoonose se produise et de l'ampleur de l'impact s'il se produit.

Secteur : Partie ou domaine distinct du milieu sociologique, économique ou politique d'une nation, ou sphère ou activité comme la santé humaine, la santé animale ou l'environnement.

Secteurs/disciplines/parties prenantes/ ministères concernés : Au minimum, les secteurs, disciplines, parties prenantes ou ministères qui sont essentiels pour lutter contre une menace particulière pour la santé en employant une approche multisectorielle « Une seule santé ». Il est possible d'inclure au besoin d'autres secteurs et organismes qui sont parties prenantes de la menace pour la santé (par exemple des acteurs privés ou le milieu universitaire).

Situation d'urgence : Événement notable lié à une zoonose ayant des interactions avec les conditions qui prévalent en matière d'exposition, de vulnérabilité et de capacités, susceptible de perturber le fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quelle échelle ainsi que de submerger les capacités du pays à répondre aux besoins de la population touchée, et entraînant des pertes et des conséquences humaines, animales, matérielles, économiques ou environnementales.

Surveillance : Collecte, analyse et interprétation continue et systématique des données nécessaires pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation en lien avec les zoonoses.

Tripartite : Terme utilisé pour décrire la collaboration des trois organismes - l'OMS, l'OIE et la FAO - responsables de la santé humaine et animale à l'international.

Vecteur : Espèce d'invertébré (par exemple insecte) ou de vertébré non humain qui transmet des agents responsables de zoonoses d'un hôte à un autre.

Zoonose émergente : Zoonose imputable à des agents pathogènes connus, mais qui ne s'est jamais produite dans une zone géographique particulière, qui n'a jamais touché une espèce spécifique ou dont la prévalence augmente (à ne pas confondre ici avec les nouveaux agents pathogènes, définis ci-dessous).

Zoonose endémique : Zoonose qui sévit sans interruption ou de façon continue dans une zone géographique, ce qui rend prévisible l'occurrence de cas de la maladie.

Zoonoses : Maladies infectieuses qui peuvent circuler entre les animaux et les humains; elles peuvent se propager par l'intermédiaire des aliments, de l'eau, d'objets souillés ou de vecteurs.

Contributeurs



Contributeurs individuels

Auteurs:

Par ordre de contribution technique

Sophie von Dobschuetz (FAO); Elizabeth Mumford (OMS); Kachen Wongsathapornchai (FAO); Guillaume Belot (FAO/OMS); Xavier Roche (FAO); Ryan Aguanno (FAO); Dirk Pfeiffer (CityU HK/RVC); Kaylee Myhre Errecaborde (OMS); Dana Cole (expert désigné USDA APHIS/OIE).

Contributeurs de soutien :

Par ordre alphabétique

OIE:

Tianna Brand; Lucia Escati; Julie Sinclair (OIE/US CDC); Jing Wang

FAO:

Garba Ahmed; Dragan Angelovski; Charles Bebay; Daniel Beltran-Alcrudo; Aurelie Brioudes; Filip Claes; Wantanee Kalpravidh; Fredrick Kivaria; Juan Lubroth; Niwael Mtui-Malamsha; Serge Nzietchueng; Yooni Oh; Julio Pinto; Claudia Pittiglio; Ludovic Plee; Eran Raizman; Luuk Schoonman; Ismaila Seck; Mikheil Sokhadze; Baba Soumare; Keith Sumption; Damian Tago-Pacheco; Farida Zenal

OMS:

Stéphane De La Rocque de Severac; Lisa Crump; Erica Dueger; Anthony Eshofonie; Vasily Esenamanov; Gudrun Freidl; Tinatin Gigauri; Gyanendra Gongal; Thi Hong Hien Do; Benido Impouma; Heba Mahrous; Allan Mpairwe; Ambrose Otau Talisuna; Dina Pfeifer; Nesre Redi; Ana Riviere-Cinnamond; Caroline Ryan; Farah Sabih; Dubravka Selenic; Endang Widuri Wulandari; Mya Yee Mon; Tamila Zardiashvili

Autres organisations/institutions: Celine Gossner (ECDC); Norikazu Isoda (Hokkaido University); Dilys Morgan (NIS-PHE); Tony Mounts (USCDC); Maria Concepcion Rocas (SAFETYNET)

Pays contributeurs

Afghanistan, Cameroun, Côte d’Ivoire, Éthiopie, Géorgie, Ghana, Indonésie, Kenya, Pakistan, Panama, Rwanda, Sénégal, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam.

